



COLLOQUE

**ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES
DE VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES :
DE LA MISE À L'ABRI
À LA RECONSTRUCTION DE SOI**

22.11.2016, Bibliothèque Royale de Belgique

**RECUEIL DES INTERVENTIONS
COLLOQUE DU 22 NOVEMBRE 2016**



À la veille de la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) organisait ce 22 novembre 2016, à l'initiative de la Ministre de l'Action sociale et du Logement, Céline Fremault, un colloque autour de l'accompagnement des victimes de violences entre partenaires.

La problématique des violences entre partenaires et intrafamiliales est en effet fort présente au sein de notre secteur. **Près d'une femme sur deux hébergée en maisons d'accueil est (ou a été) victime de violences conjugales et intrafamiliales.** Ces femmes, souvent accompagnées d'enfants, font l'objet d'une attention particulière et d'un accompagnement spécifique.

Les travailleurs sociaux des maisons d'accueil ont développé, au fil des années, des pratiques de soutien et d'accompagnement tant au niveau social, psychologique, médical et judiciaire. Ce **travail d'accompagnement des victimes et de leurs enfants** se caractérise par l'accueil, l'écoute, la sécurisation mais également par un accompagnement psycho-social global pour une récupération de l'autonomie et de la confiance en soi.

D'autre part, de **nouveaux dispositifs d'aide et d'accompagnement des victimes ont vu le jour** ces derniers mois. Parmi eux, la création d'une nouvelle maison d'accueil avec adresse confidentielle pour femmes victimes de violences entre partenaire verra bientôt le jour à Bruxelles. De plus, des facilitateurs d'accès aux logements pour femmes victimes de violences et ayant séjourné en maisons d'accueil ont récemment été ajoutés à la réglementation des sociétés de logements publics. Les maisons d'accueil elles-mêmes sont renforcées dans leur mission d'accompagnement post-hébergement pour accompagner, le temps d'une transition, les femmes dans leur nouveau logement après un séjour en maisons d'accueil.

Le colloque du 22 novembre fut l'occasion de partager l'expertise des travailleurs des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri et de confronter leurs expériences avec les professionnels d'autres secteurs. Le colloque fut aussi l'occasion de dresser un premier état des lieux des nouvelles mesures d'aide qui sont initiées à Bruxelles pour les victimes.

Qu'ils soient actifs dans les secteurs de l'hébergement, de l'aide aux justiciables, de l'enfance ou encore du logement, 200 professionnels ont ainsi participé à cette journée de réflexion afin de promouvoir **une meilleure prise en charge des victimes de violences entre partenaires** de la mise à l'abri jusqu'à la reconstruction de soi.

Voici leurs témoignages.

LES SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉS ET AUX PERSONNES SANS ABRI

PRÉSENTATION ET MISE EN CONTEXTE

Intervention de Christine Vanhessen, Directrice de l'AMA

En tant que fédération rassemblant près de 80 de services à Bruxelles et en Wallonie, l'AMA considère la personne sans abri comme « une personne qui ne peut temporairement accéder à un logement à usage privatif adéquat, ou le conserver, à l'aide de ses propres ressources ».

Cette personne peut être un homme, une femme ou un enfant accompagnant son parent. Ces familles rencontrent des difficultés sociales dont la perte ou l'absence de logement est le dénominateur commun.

Le secteur sans-abri compte une centaine de services à Bruxelles et en Wallonie qui, tout au long de l'année, de jour ou de nuit, en urgence ou sur du long terme, de manière généraliste ou spécifique, en rue ou en logement, déploient depuis de nombreuses années un accueil, un accompagnement et, le cas échéant, un hébergement qui permettent de proposer de multiples solutions d'aide afin de répondre aux besoins des familles les plus fragilisées et, dans sa forme la plus extrême, de répondre aux besoins des personnes sans abri.

Parmi ces services, citons les services d'hébergement d'urgence, les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire, les travailleurs de rue, les centres de jour ou encore les services de guidance à domicile. Plus récemment, des projets de Housing First ou d'habitats solidaires ont également vu le jour.

Depuis plus de 130 ans, les services d'aide aux personnes en difficultés ont ajusté leurs missions et leurs projets pédagogiques aux problématiques des personnes précarisées. Ainsi, de la mise à l'abri en passant par l'accompagnement social, une diversité importante de réponses sont proposées : repas, soins, douches mais aussi, aide psycho-sociale, aide administrative et budgétaire, soutien aux dépendances toxicologiques et aux problématique de santé mentale, aide à la recherche, à l'installation et au maintien en logement sont autant de soutiens qui sont en permanence proposés.

Le secteur sans-abri porte également une attention particulière aux enfants accompagnants leur(s) parent(s). En effet, ce sont plus de 2.900 enfants qui sont hébergés chaque année ce qui représente 1/3 de la capacité d'hébergement des maisons d'accueil et des services d'hébergement d'urgence. La place de la famille, du parent présent ou absent est également travaillée, tout comme le soutien à la parentalité et à la relation parent-enfant.

Enfin, concernant plus spécifiquement l'accompagnement des victimes de violences entre partenaires, sujet qui nous réunit aujourd'hui, nous savons qu'une femme sur deux est victime ou a été victime de violence conjugale ou intrafamiliale au moment de son arrivée dans une structure d'hébergement.

Les travailleurs sociaux ont développé des pratiques de soutien et d'accompagnement tant au niveau social, psychologique, médical et judiciaire. Ce travail d'accompagnement des victimes et de leurs

enfants se caractérise par l'accueil, l'écoute, la sécurisation mais également par un accompagnement psycho-social global pour une récupération de l'autonomie et de la confiance en soi.

Depuis les années '70, des initiatives pionnières, la plupart militantes, ont pris en charge le problème des violences conjugales et intrafamiliales et offert aux femmes victimes et à leurs enfants des Refuges bientôt agréés comme maisons d'accueil. Les Refuges ont organisé un hébergement avec adresse secrète pour garantir une certaine protection aux femmes et ont développé des projets d'intervention spécifique.

Plus récemment, la mise en place de nouvelles politiques au niveau régional a fait émerger la violence entre partenaire de façon plus évidente au sein du secteur sans-abri.

Ainsi, outre des maisons d'accueil spécialisées dans la mise à l'abri et l'accompagnement de victimes et de leurs enfants, des dispositifs comme une ligne d'écoute téléphonique, des lits d'urgence ou encore un soutien spécifique aux victimes par le renforcement des équipes de terrain ont été récemment implémentés au travail des structures d'hébergement du secteur à Bruxelles comme en Wallonie.

La Région wallonne, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont ainsi établi un Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intra-familiales 2015-2019 qui pointe 176 mesures visant à lutter contre les violences. Parmi ces mesures, une vingtaine concernent spécifiquement les maisons d'accueil telles que : la création de nouvelles maisons d'accueil spécialisées, l'harmonisation les pratiques, le recueil systématiques de données mais aussi le renforcement des ponts entre les maisons d'accueil et les Services d'aide à la jeunesse (SAJ) ainsi que la formation des travailleurs.

Concrètement, à la COCOF, cela se traduit par la création d'une nouvelle maison d'accueil avec adresse confidentielle pour femmes victimes de violences entre partenaires et par le soutien spécifique des victimes par le renforcement des équipes psychosociales.

A Bruxelles toujours, saluons également la récente modification réglementaire qui permet aux victimes de violences hébergées en maisons d'accueil de bénéficier d'une dérogation particulière leur permettant d'accéder à un logement public (article 13bis). Cette dérogation, devrait permettre de proposer une septantaine de logements publics par an et un accompagnement pos-hébergement sera proposé systématiquement.

En Wallonie, une modification réglementaire est également à l'ordre du jour afin de d'augmenter le nombre de lits d'hébergement d'urgence.

Nous le voyons, l'ensemble de ces mesures vise à répondre aux besoins des victimes et à soutenir les équipes qui les accompagnent. C'est donc un pas essentiel qui est fait et que notre fédération porte depuis plus de 40 ans.

A travers le colloque d'aujourd'hui, nous avons voulu souligner le travail réalisé par ces équipes de terrain. Ce travail, de la mise à l'abri en passant par l'accompagnement psycho-social et en proposant une ouverture vers une reconstruction de soi se fait dans le respect des victimes et de leurs enfants, de manière individuelle ou en groupe.

C'est ce travail que les intervenants d'aujourd'hui vous présenteront.

Cette journée sera également l'occasion de pointer les bonnes pratiques mais aussi de s'autoriser à rêver. A rêver à ce qui pourrait encore améliorer les conditions de travail et l'accompagnement des victimes. A rêver de ce logement, porte d'entrée et de sortie de notre secteur. A rêver enfin qu'un jour, il n'y ait plus de personne sans abri ni de victime de violences entre partenaires.

Enfin, pour conclure, il me reste, au nom des Membres de l'AMA, à remercier Madame la Ministre Céline Fremault et Sandrine Cnaepelinckx sa conseillère, qui soutiennent depuis de nombreuses années le travail réalisé par les équipes de terrain et qui ont initié ce colloque.

Je souhaite également remercier Pablo, Josiane et Julie qui mis en musique cette journée.

Je salue également les différents intervenants de cette journée qui, j'en suis sûre, apporteront un éclairage pertinent sur leurs réalités et proposeront des pistes de réflexions et d'actions.

Et enfin, je remercie Virginie Cordier, qui a accepté avec beaucoup d'enthousiasme d'animer cette journée.

VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

QUELS SONT LES IMPACTS DES VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES SUR LA SOCIÉTÉ? QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES À ACTIVER ?

PAROLE AUX « PÔLES DE RESSOURCES SPÉCIALISÉS EN VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES »

Exposé des Pôles de Ressources porté par Anne Jacob et Claire Gavroy



Anne Jacob, direction de Praxis

Claire Gavroy, direction au CVFE

La conférence de Pékin, les plans d'action nationaux et ceux des entités fédérées, les directives du Ministère de la Justice et du Collège des Procureurs Généraux... ont donné à la Belgique une véritable impulsion dans la prise en compte des violences conjugales et intrafamiliales. C'est dans ce contexte qu'en Wallonie trois associations impliquées de longue date dans la prise en charge des victimes et des auteurs ont construit ensemble un dispositif partenarial de coopération, avec pour préoccupation commune la sécurité des victimes et celle de tous les membres de la famille. La dynamique de coopération qu'ils ont su créer, en partageant une même grille de lecture des mécanismes des violences conjugales, a permis d'améliorer la prise en charge des victimes et des auteurs dans leur travail respectif, mais pas seulement. Ils ont reçu pour mission du pouvoir public wallon de proposer à d'autres professionnels leur grille d'analyse et les fondamentaux de leurs interventions par le biais d'un programme de Formation. Depuis 2014, ils ont aussi été choisis pour offrir ensemble une écoute professionnelle spécialisée aux appelants à la Ligne gratuite Ecoute Violences Conjugales - 0800 30030. Les **Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales** sont formés par le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion à Liège (CVFE), Solidarité-Femmes à La Louvière et Praxis.

✉ anne.jacob@asblpraxis.be

✉ clairegavroy@cvfe.be

🌐 www.violencesconjugales.be

I. ANNONCE DU DÉROULEMENT DE L'EXPOSÉ ET PRÉSENTATION DES PÔLES DE RESSOURCES

Bonjour. Nous sommes très honorées de la place que l'AMA nous fait dans ce colloque. Parce que derrière cette invitation, il y a la reconnaissance du travail des pôles de ressources que nous représentons aujourd'hui à deux voix, ce qui est notre souhait et notre spécificité. Nous soulignons dans la salle la présence de notre collègue Josiane Coruzzi, qui dirige solidarités femmes, association également membre des pôles. Elle aura l'occasion de prendre la parole cette après-midi.

Les pôles, ce sont avant tout des rencontres, dans les mêmes colloques portant sur la violence conjugale, ce sont des rencontres au Québec, ou nous nous formions sans le savoir au même modèle, celui du Processus de Domination Conjugale, mis au point par Denise Tremblay à partir de son expérience avec les victimes. C'est l'envie des directions de l'époque d'aller à la rencontre de l'autre, au-delà des clichés, des aprioris et des réticences.

Les Pôles de ressources ont aujourd'hui 50 min pour

- Mettre en contexte les violences conjugales
- Parler du sens du travail avec les auteurs
- Parler de la réalité des victimes
- Remémorer le modèle du Processus de Domination Conjugale
- Parler de la plus-value de la coopération au sein des pôles
- Agiter notre baguette magique pour continuer à revendiquer, mais aussi souligner ce qui existe, pour le pérenniser

II. MISE EN CONTEXTE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les violences conjugales font partie d'un **large éventail de violences faites aux femmes**. Depuis 2014, ces violences sont reconnues et balisées dans un texte juridique important, proposé par le Conseil de l'Europe et aujourd'hui ratifié par la Belgique : la **Convention d'Istanbul**. Elle mentionne le harcèlement, le harcèlement sexuel et les viols, les violences entre partenaires intimes, les mariages forcés, les violences liées à l'honneur, les stérilisations forcées, les mutilations génitales...

Cette convention-cadre repose sur l'idée que **les violences envers les femmes et les violences conjugales sont profondément sexistes, qu'elles affectent les femmes de manière disproportionnée** (même si les hommes peuvent aussi en être victimes) et qu'elles constituent l'un des obstacles majeurs à la réalisation de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Cette lecture féministe du phénomène des « femmes battues » était déjà le **point d'ancrage des associations qui se sont créées dans les années septante**. Le Collectif et Solidarité-femmes font partie de ce mouvement qui s'est mis en marche pour le faire reconnaître comme problématique sociétale, **qu'il faut donc nécessairement aborder comme telle**.

Il y a 10 ans maintenant qu'en Belgique les autorités fédérales, communautaires et régionales ont **validé une définition commune** qui souligne d'une part le contexte des rapports inégaux entre femmes et hommes à l'origine des violences conjugales, et d'autre part la nécessité d'articuler cette approche de genre aux dispositifs préventifs et répressifs à mettre en place.

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et à dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle.

Ces violences affectent non seulement la victime mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.

Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes sont des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes, encore à l'œuvre dans notre société.

Le commentaire qui en était fait dans le premier PAN était des plus clairs.

La stratégie de domination à l'œuvre dans les violences de couple la différencient de la simple 'dispute de ménage'. Dans un conflit de couple ordinaire, l'agressivité est l'un des moyens d'exprimer les désaccords. Si elle peut se traduire par de la violence, elle se distingue des violences conjugales visées par le PAN tant par son origine que par ses conséquences : elle ne s'appuie pas sur une représentation hiérarchisée des sexes, aucun des partenaires ne cherche à obtenir que l'autre se soumette totalement à ses désirs...

Les outils pour résoudre un conflit ne sont pas pertinents pour aborder la violence conjugale.

C'est donc dans ce contexte favorable que le dispositif de travail partenarial que nous avons appelé **« Pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales »** a vu le jour.

III. DU CÔTÉ DES AUTEURS

1. STATISTIQUES

- PRAXIS reçoit depuis plusieurs années environ 1000 dossiers annuellement
- 70 à 75 % sont contraints par la justice à ce travail de responsabilisation. Les 25 % autres sont volontaires
- 7 % des dossiers sont des femmes, et 93 % des hommes.

2. QUI SONT LES AUTEURS JUDICIARISÉS ?

- Ils ont entre 18 et 74 ans, mais ¾ ont entre 24 et 47 ans
- 85 % ont la nationalité belge (ce qui n'exclut pas des origines culturelles diverses)
- Seuls 19 % ont un diplôme supérieur ou universitaire
- 37 % ont un diplôme de primaire ou secondaire inférieur
- 54% ont exercé un emploi, ce qui est en dessous de la moyenne nationale d'occupation des homes qui est de 69 %
- Dans notre population, trois fois plus de personnes bénéficient d'une aide sociale que dans la population moyenne
- Pour 60 % d'entre eux, il y avait présence d'alcool ou de substance psychotrope au moment des faits

Ces statistiques sont différentes en ce qui concerne les auteurs **dits volontaires**, qui sont en général mieux scolarisés, 27 % seulement sont sans emploi, 60 % d'entre eux vivent en couple au moment de leur prise en charge. La présence de l'alcool au moment des faits est quasi identique.

Caractéristiques de fonctionnement ou de personnalité

Pas de profil unique, différents sous-groupes. Toutefois, certains points communs

- Les hommes auteurs de violence conjugale présentent des difficultés importantes à faire face à la perte, à la rupture amoureuse
- Ces hommes présentent des fragilités psychiques et celles-ci associées à certains événements de vie stressants = augmentation du risque de commettre des comportements de plus en plus violents
- Les comportements violents sont l'expression d'une carence de la mentalisation
- L'individu n'arrive pas à gérer ses émotions à l'intérieur de lui. Expulsion au dehors
- Le passage à l'acte étant une forme de mécanisme de défense « archaïque » = Une solution psychique « non adaptée »
- Angoisse d'abandon, la prise de contrôle afin de contrer l'angoisse
- Un mode relationnel teinté d'agressivité et de contrôle
- L'instabilité émotionnelle

3. VIOLENCE CONJUGALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Les diverses formes de violence conjugale : psychologique, verbale, physique, sexuelle, économique
- Rapport de dominance d'une personne sur une autre qui s'exerce dans une relation d'intimité
- Violence conjugale : contrôle de la partenaire

- Un mécanisme de défense non adapté contre l'angoisse générée par le rapprochement-séparation

4. POURQUOI TRAVAILLER AVEC LES AUTEURS ?

Permettre l'émergence de rapports pacifiques et égalitaires entre les hommes et les femmes.

Jacques BROUE

« Coincés par leurs apprentissages, les hommes sont ainsi enfermés dans l'irresponsabilité émotionnelle. L'émotion, à leurs yeux, est due aux intentions, aux gestes, aux paroles d'autrui. Elle n'origine pas d'eux. C'est à cause des autres, prétendent-ils, s'ils perdent parfois le contrôle. Et ils ont en parie raison, puisqu'en les privant, enfants, de l'apprentissage du partage de leurs émotions, notre culture a favorisé chez les hommes une accumulation sans borne d'émotions, en maintenant très réduit des soupes de sécurité, de défoulement, non d'extériorisation ».

Avec les auteurs, il s'agit de réagir au-delà des mots à ce qui est montré, interroger pour ouvrir sur d'autres mots, pour engager sur une voie singulière, la prise de parole plutôt que la mise en acte. Donner du sens à la violence est un travail sans fin...

5. TRAVAILLER EN GROUPE : POURQUOI-COMMENT ?

La violence isole les victimes, les enfants exposés, l'entourage, et les auteurs.

Nombre des auteurs qui nous arrivent préféreraient un travail individuel que de devoir parler de leurs violences dans un groupe.

Donc réintroduire du collectif dans une dynamique qui cloisonne, qui exclut, qui divise...

Groupe est un lieu de resocialisation pour personne présentant des passages à l'acte fréquents ainsi qu'une faible capacité d'introspection

Groupe = soutien des pairs / confrontation aux autres / expérimentation de nouveaux comportements
Groupe permet travail à trois niveaux

- Personnel : la personne face à ses croyances, ses représentations de soi et des autres, sa violence
- Relationnel : personne face aux autres (relation de pouvoir, de séduction...)
- Familial : groupe comme métaphore de la famille : la place que je prends, les alliances,

« Montre-moi comment tu es en relation dans le groupe, je te dirai comment tu es sans doute en relation dans ton couple et ta famille »

Ce qui se passe ici et maintenant permet de faire des liens avec ce qui se passe en dehors, et pas seulement à partir du discours, mais de ce qu'il montre de lui.

Cela aide les pp à dévoiler les actes de violence commis. Beaucoup de nos participants nous disent :
« je n'ai jamais parlé de moi comme ici dans ce groupe ».

Le travail de responsabilisation nécessite soutien et confrontation.

En effet, la plupart des auteurs sont dans la justification et le retrait, ou le déni. Ces personnes nous consultent sous la pression de la justice ou de l'entourage :

- Elles manifestent peu d'empathie à l'égard des autres
- Elles ont une longue expérience de la domination et de l'autorité

Il s'agit d'abord de créer un cadre de travail sécurisant où l'autorité est légitime, non abusive et non aléatoire.

Une rencontre frontale ne pourra que déboucher sur une nouvelle expérience de rejet et accroître leur sentiment de victimisation.

Créer cette relation, ce lien social avec des personnes qui vivent l'isolement et le rejet, propices à la justification, est le pivot sur lequel le travail de responsabilisation va pouvoir se construire.

Éléments concrets du travail

- 9 auteurs, 1 soirée par semaine, pendant 6 mois
- Responsabilisation = reconnaître ce qui vient de soi, dévoiler les violences agies, accepter le regard des autres et des intervenants...

IV. DU CÔTÉ DES VICTIMES

1. **STATISTIQUES**

S'il existe bien certaines sources de données (judiciaires, policières, données de terrain...) les enquêtes sur les violences conjugales sont encore rares. Là où elles existent, elles sont régulièrement mises en cause.

Sur cette réalité des VCI, il semble y avoir une **impossibilité à obtenir des chiffres fiables et comparables d'un pays à l'autre, ou même simplement à un niveau national, d'une étude à une autre.**

Lors d'un récent colloque sur les violences de genre à Lausanne auquel participait Rebecca Cardelli de l'IWEPS, plusieurs explications ont été avancées pour expliquer

- l'absence d'accord dans les travaux de recherche sur la définition des violences conjugales : c'est la plus importante
- la variation dans les périodes de références ('au cours de la vie' ou 'au cours des 12 derniers mois' ou 'depuis l'âge de 15 ans' etc.)
- la variation entre les types de violences mesurées (les différentes études ne mesurent pas la même chose...)
- les méthodologies d'enquête, différentes selon les pays (tirage et taille des échantillons)

Avec quels impacts ? **Cette incapacité à parvenir à un cadre de référence, un cadre d'analyse communs empêche souvent de souligner l'importance et la gravité du phénomène**, en permettant ainsi à certains de le réduire à des conflits, des disputes, voire de 'bagarres sans grande importance', qui ne nécessiteraient pas dès lors qu'il y ait judiciarisation (**discours entendu par R lors de cette conférence**).

International

En 2014, l'**Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)** a mené une vaste enquête sur les violences faites aux femmes. Son rapport confirme certaines tendances de l'étude menée en 2010 par l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes portant sur « *les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle* en 2010, dont l'objectif était d'avoir une meilleure idée de la survenance, des formes et de la gravité de la violence physique, sexuelle et psychologique vécue par les femmes et les hommes en raison de leur sexe.

- La Belgique se situe dans la moyenne européenne concernant les violences physiques et sexuelles subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans **(36%)**
- La Belgique apparaît dans le haut du tableau pour ce qui est des violences subies au cours des 12 derniers mois **(11%)**

- **67% des victimes en Europe n'ont pas signalé à la police** ou à un autre organisme l'acte le plus sévère de violence commise à leur égard par un-e partenaire
- Le fait **d'aborder les faits avec des tiers** est plus fréquent en Belgique où 33% des victimes en ont parlé à leur médecin ou à un centre de soins (contre 16% en Europe) et 22% en ont parlé à la police (contre 14% en Europe)

En France

Une enquête VIRAGE est en cours, 15 ans après l'enquête ENVEFF menée auprès de 7000 femmes. Une nouvelle enquête

- pour élargir le champ d'investigation à la population masculine : mieux décrire et comparer les violences subies par les femmes et celles subies par les hommes
- pour adapter la prévention à la situation respective des femmes et des hommes
- pour estimer le nombre d'enfants vivant dans des familles où il y a des violences conjugales et décrire leur situation

Ce qui témoigne de l'évolution de la perception des VCI.

En Wallonie

En 2014, L'IWEPS a réalisé une première photographie statistique de la violence physique et/ou sexuelle. Selon cet Institut, des chiffres existent en Wallonie mais ils sont incomplets et sous-estiment la réalité des violences. Des chiffres qui par ailleurs continuent souvent d'être asexués alors que la majorité des victimes de violences sont des femmes.

- **Police** : 7.702 plaintes pour faits de violences physiques dans le couple ont été enregistrées en 2014 en Wallonie, soit une moyenne de **21 plaintes par jour** (statistiques police fédérale).
- **Justice** : 7.225 affaires pour coups et blessures volontaires dans le couple sont entrées dans les parquets correctionnels en 2014 en Wallonie. **Plus d'1/4 des coups et blessures volontaires rapportés aux parquets ont eu lieu au sein du couple. Dans 5 affaires d'homicides conjugaux sur 6, le prévenu est un homme** (Banque de données du Collège des Procureurs Généraux)
- **Maisons d'accueil** : 1.180 femmes et 1251 enfants ont été hébergés dans des maisons d'accueil spécialisées Violences entre partenaires. **Plus de la moitié des demandes d'hébergement concernent des femmes avec des enfants. Plus d'une femme hébergée sur 4 a entre 18 et 25 ans** (DGO5)
- **Ligne Ecoute Violences Conjugales** : 3.347 appels reçus, soit **13 appels par jour**. 4 appels sur 5 proviennent de femmes victimes de violences (Pôles de Ressources).

L'IWEPS nous a informées qu'en 2018 une enquête sur les violences entre partenaires devrait être réalisée en Belgique, à l'initiative **d'Eurostat**. Pour cela, il faudra une volonté commune au niveau des différentes régions, et des moyens financiers pour réaliser cette enquête et participer au dispositif mis en place par Eurostat.

2. IMPACT DE LA PRECARISATION SUR LES FEMMES VICTIMES DE VCI

Les avancées de l'Egalité sont battues en brèche par les politiques d'austérité actuelles, qui visent de façon disproportionnée les femmes et en particulier les mères de familles monoparentales. En dépit des dispositifs publics internationaux et nationaux, qui laissent entendre que la prise en compte des besoins des victimes évolue bien, nous constatons comme vous sur le terrain que la situation des femmes se détériore et qu'elles sont de plus en plus pauvres. Ce renforcement de la précarité des femmes n'est pas sans impact sur celles qui vivent des VCI et sur leurs enfants.

L'autonomie financière est une condition fondamentale, même si elle n'est pas suffisante, pour qu'une femme victime de violences conjugales puisse s'en sortir. Or que constatons-nous aujourd'hui ? Plus que jamais

- les conditions de vie des femmes sont très affectées par les diminutions des allocations
- l'accès aux services (santé, éducation, services sociaux...), aux infrastructures (logement, transport...), mais aussi aux biens de première nécessité (comme la nourriture) devient de plus en plus problématique pour beaucoup d'entre elles.

Dans une telle situation, les femmes doivent consacrer **prioritairement** plus d'énergie et de temps à trouver des alternatives pour satisfaire leurs besoins de base quotidiens et ceux de leurs enfants. Insécurité et contrôle font bon ménage (Roger Herla). La précarité grandissante confronte aujourd'hui les femmes à un nouveau niveau élevé d'incertitude et d'insécurité, qui s'ajoute à l'insécurité liée au contrôle exercé par le conjoint-auteur de violences conjugales.

« Au-delà du manque objectif des sécurités basiques de la vie quotidienne, la précarité est liée au sentiment d'avoir ou pas la maîtrise de son existence actuelle ou à venir » (Furtos, psychiatre français)
« Le pouvoir de domination de l'auteur passe par sa capacité à entretenir cette incertitude et la peur, parfois la terreur »

C'est la possibilité d'accéder à une vie digne qui est réduite plus ou moins progressivement et plus ou moins intensément par les violences et par la précarité qu'elles induisent le plus souvent.

C'est d'autant plus vrai pour les femmes « venues d'ailleurs »

Elles vivent simultanément plusieurs formes d'oppressions. Elles sont exposées à une sorte **d'exacerbation, d'intensification de la précarité de par leur position de vulnérabilité à 3 niveaux**

- niveau économique (classe)
- niveau conjugal (genre)
- niveau migratoire (statut de séjour).

Extrait de témoignage d'une femme arrivée en Belgique dans le cadre du regroupement familial

« Il me dit qu'ici je n'ai rien, je ne suis rien, je ne peux rien. Je travaille au noir pour gagner 170€ par mois. Dans ma maison, avec mon mari et mon enfant, rien ne m'appartient. J'ai moins de droits que mon enfant. Les allocations familiales sont à lui, la maison est à lui, les meubles sont à lui. Je ne peux rien toucher, rien déplacer. J'aimerais décorer chez moi à mon goût mais il me l'interdit... » « Je me demande pourquoi il est venu me chercher là-bas car je vois qu'il n'aime pas me voir heureuse. Je vis avec un homme raciste qui impose la dictature et la privation et qui vit librement de son côté. Je me sens étrangère dans mon propre foyer, je me sens inutile, je me sens invisible comme un fantôme quand je marche dans la rue. J'ai l'impression que personne ne me voit, comme si je n'existais pas. C'est impossible de continuer et en même temps c'est impossible de rentrer chez moi, mes parents et ma famille ne l'accepteraient pas »

De toutes les peurs que les femmes migrantes éprouvent, c'est celle d'être 'jetée' qui est la plus intense. L'expérience de précarité vécue par ces femmes est aggravée par l'éloignement de leur famille d'origine, et donc des ressources traditionnelles dans le cadre des violences au sein du couple, mais en plus plane dès l'origine des violences une violence qui dépasse et englobe toutes les autres : celles de la perte de ses droits. (Roger Herla)

Pour ces femmes, l'oppression est entretenue par les politiques d'immigration et les politiques économiques.

Pour l'auteur de violences, induire de la précarité dans la vie des victimes et saper leur capacité à (se) faire confiance et à nouer des liens de solidarités sont des moyens efficaces de maintenir un pouvoir sur ces personnes.

3. COMMENT ACCOMPAGNER LES FEMMES SUR LE CHEMIN DE L'EMANIPATION ?

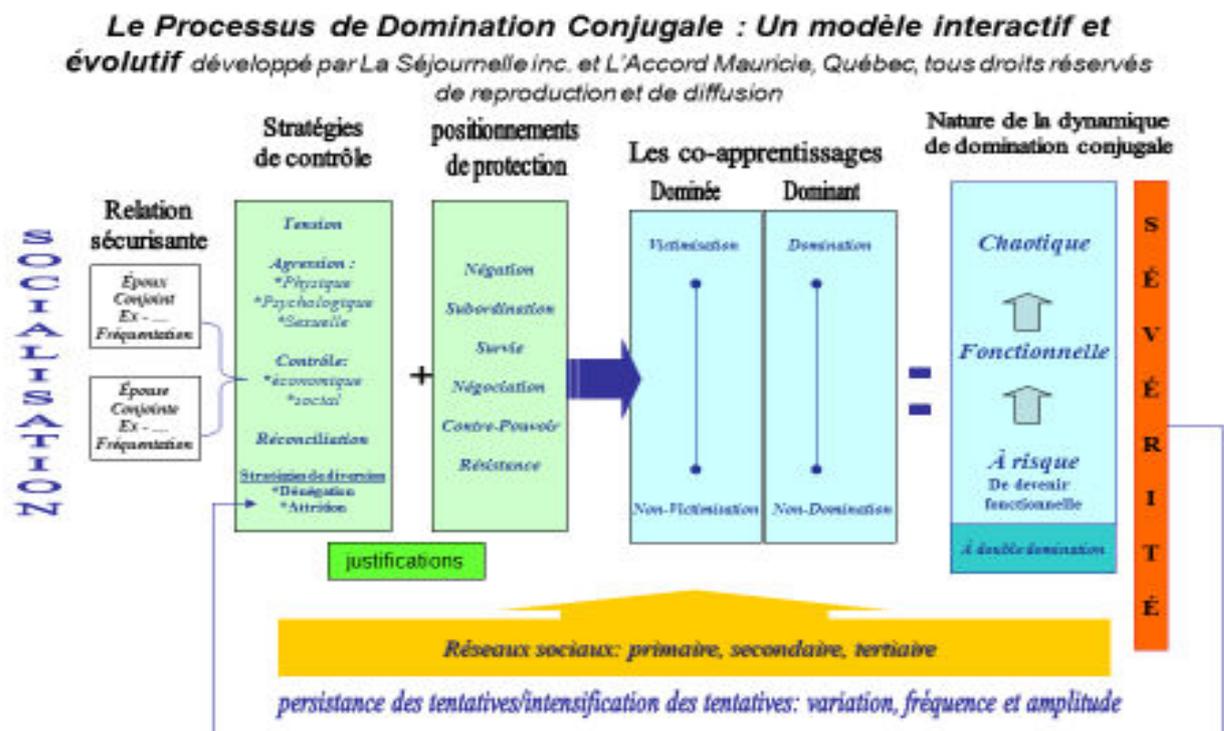
Dans le contexte de précarisation croissante de nos sociétés, les missions d'une association féministe comme le Collectif relève d'un **accompagnement pluridisciplinaire pour rendre confiance en soi, rendre confiance en les autres et rendre confiance en l'avenir**. Comment ?

- En tenant compte du rythme des demandes des premières concernées.
- En partageant des points de vue sur les injustices subies et en soutenant les liens de solidarité
- Par des interventions à la frontière du travail social et de l'éducation permanente, entre accompagnement individualisé et accompagnement de groupe, offrant des possibilités « *de se sentir appartenir à nouveau à un groupe, à une communauté, à une société, à l'humanité* » (Aïcha Ait Hmad).

Josiane Corruzi, ma collègue au sein des Pôles de ressources, développera ce travail, dans son intervention.

V. REGARD SUR LE MODÈLE SYSTÉMIQUE QUI LIE NOS ASSOCIATIONS DÉDIÉES AUX VICTIMES/AUX AUTEURS AU SEIN DES PÔLES DE RESSOURCES

Un modèle qui lie l'auteur et la victime, et qui lie les pôles entre eux.



VI. PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION AU SEIN DES PÔLES DE RESSOURCES

1. NAISSANCE ET DEVELOPPEMENTS DE LA COOPERATION

2001 : installation à Liège de l'Asbl Praxis qui rencontrait des auteurs de violences conjugales et s'était engagé dans un dispositif pour, selon son fondateur Vincent Libert, « **Punir Autrement** ». Le classement sans suite des plaintes, qui était opéré presque systématiquement à l'époque (90%), et qui avait pour effet de victimiser doublement les femmes, **n'incitait pas l'association féministe qu'était le CVFE à se rapprocher d'une association autant inscrite dans le processus judiciaire**, perçu par les victimes comme ce 'témoin silencieux' des violences qui leur étaient faites.

2002, la procureure Bourguignon fait part de son intention de mener dans son arrondissement judiciaire de Liège une politique dite de « Tolérance zéro ». Le Collectif décelait dans ce projet une opportunité de trouver en la procureure une partenaire qui, sensibilisée, serait motivée à **transformer une politique criminelle frileuse en une action déterminée**. Praxis, de son côté, craignait de voir en la Tolérance zéro **une entreprise de moralisation, qui allait à l'encontre de ses objectifs de responsabilisation !**

En réalité, à partir de la grille d'analyse commune, nous avons compris

- que nous travaillons sur une même problématique mais à partir de réalités différents (celle des auteurs, celle des victimes)
- que nos services sont confrontés à l'impuissance d'assurer seuls la réponse que certaines situations requièrent
- que la sévérité des situations et l'amélioration de la sécurité des victimes et de tous les membres de la famille sont le point de convergence de nos interventions respectives

C'est autour de cette triple conviction que va s'élaborer la suite de notre travail de coopération et que naîtra l'idée des « Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales ».

L'Asbl Solidarité-femmes nous rejoindra rapidement cette dynamique de coopération.

Entre 2006 et 2009, le Département de l'Egalité des Chances de Wallonie reconnaîtra les Pôles de ressources, leurs compétences spécifiques, et leur confiera des missions spécifiques.

Depuis, les Pôles, eux, consolideront ce qui a permis la production de réponses nouvelles à leurs questions.

2. EXERCICE DE LA COOPERATION INTERSECTORIELLE AUJOURD'HUI

Les échanges intersectoriels entre les équipes

- pour ouvrir les « boîtes noires » du travail de responsabilisation et du travail de dévictimisation
- pour former ensemble des dyades de formation
- pour répondre à un appel d'auteur pour quelqu'un dont l'expertise se situe dans le champ de l'accueil des victimes et vice-versa

Nous nous sommes invités mutuellement à des observations croisées, nous avons suivi des formations communes, et surtout nous avons travaillé ensemble à la co-construction de protocoles d'accord portant sur :

- les échanges d'information sur les situations à haut risque d'homicide : dans quel but ? comment ? dans quel cadre déontologique ? selon quelles modalités (par exemple le courrier d'information systématique aux victimes lors d'un premier entretien avec un auteur...)
- les contenus de formations
- l'écoute téléphonique à la Ligne Ecoute Violences Conjugales

La formation

Nous avons anticipé, d'abord un peu confusément, que nous aurions **des choses à dire et à partager à propos de notre expérience**. En proposant une offre de formation, fin 2011, nous ne soupçonnions pas combien l'exercice en lui-même allait renforcer les liens entre les personnes et les services. Les formations sont co-animées par une dyade de professionnels de terrain, expérimentés, soit du CVFE ou de Solidarité-Femmes, soit de Praxis.

Aujourd'hui l'offre de formation des Pôles de ressources se décline sur plusieurs modules qui forment une trajectoire.

Le SPW convoque les Pôles de ressources à produire 60 journées de formation par an pour les professionnels wallons de première ligne. Citons les principaux : maisons d'accueil, services ambulatoires VCI, services d'intervention familiale, services de soins à domicile, EFT, AMO, espaces rencontres, maisons médicales, centres PMS, centres de planning familial...mais aussi, dans le cadre des plateformes d'arrondissement les policiers, les SAPV, les maisons de justice, et depuis peu, CPAS et maisons médicales...

En Wallonie les pôles forment 360 professionnels annuellement, et ce depuis presque 10 ans.

La Ligne Ecoute violences conjugales

En 2009 la Wallonie a ouvert la ligne francophone gratuite Ecoute Violences Conjugales pour entendre les besoins de toutes les personnes confrontées de près ou de loin à la réalité des VCI : les victimes bien sûr mais pas seulement !

- Parmi les 80% de personnes qui vivent des violences conjugales et qui appellent à la Ligne, 92% sont des victimes et 8% sont des auteur(e)s.
- Les 20% d'appels autres proviennent de proches et de professionnels de l'action sociale.

En 2014, l'écoute nous a été confiée. Des duos d'écouter-entendent sont en mesure de répondre à deux appels simultanés. Un protocole d'écoute a été élaboré avec l'ensemble des écoutants, de façon à produire une écoute de qualité dans des circonstances habituelles, et face à des situations de dangerosité et en respectant le critère de confidentialité de la Ligne. Caractéristiques de cette ligne : gratuité et anonymat.

Actuellement, la ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 19h. Prochainement, le service « Télé-Accueil » prendra le relais la nuit et le WE de façon à ce que l'écoute soit possible 24 heures sur 24 et 7 jour sur 7, initiative du Ministre Prévot pour rencontrer les attendus de la Convention d'Istanbul.

L'anonymat permet de commencer à ouvrir ces questions, de lever un coin du voile, d'exprimer des ressentis, des angoisses, de demander des informations. Faire un tout premier pas vers une demande d'aide.

Les interventions publiques communes

Ce que nous faisons aujourd'hui

Perspective d'élargissement de la coopération ?

Pour assumer notre impuissance face à la question de la sécurité, nous avons la conviction qu'il faudrait chercher à entraîner d'autres acteurs dans l'aventure. Une expérience particulièrement intéressante est en cours au Québec, elle s'appelle « **Carrefour-Sécurité** ». L'objectif du Carrefour est la sécurisation du système familial, au-delà de la sécurité physique. Comment ? Par le réseautage des services qui peuvent se trouver en difficulté dans une situation de VCI.

VII. DÉFIS À RÉSOUDRE SI NOUS AVIONS UNE BAGUETTE MAGIQUE

Face à la mauvaise santé de la Justice ? Refinancer la Justice et l'animer d'un souci d'Égalité !

La justice souffre de sous-effectifs, particulièrement au niveau des parquets. Elle n'a pas encore digéré sa restructuration. Il faut conserver des financements pour les mesures alternatives, des magistrats formés et qui ne sont pas dupes de qui se joue dans la dynamique d'un couple inscrit dans un processus de domination conjugale.

Face à l'estompement du concept « Tolérance zéro » ? Maintenir la pression !

Le concept a été très médiatisé, mais aussi intégré par les auteurs. Ils en parlaient dans les groupes. La banalisation généralisée de la violence de la société favorise l'estompement de la norme « tolérance zéro ». Tellement de violences sont tellement plus graves entend-on ! Il reste encore 65 % des dossiers qui sont classés sans suite en matière de violence conjugale. Et comme le disait une assistante de justice « le classement sans suite peut être l'antichambre de la cours d'assise ».

Les études récemment publiées par l'INCC démontrent que pratiquement, la tolérance zéro est inapplicable, et nous en sommes conscientes. C'est la force symbolique du concept à laquelle nous réappelons !

Face à la diversité des réactions policières ? Systématiser et mener à grande échelle la formation des policiers !

- La formation de base de l'académie de police ne fait pas la place à la formation « VCI ». Au cours de la formation continuée, 19h sont prévues dans **le cursus**.
- Depuis 2010, les pôles ont formé 400 policiers soit 1% des 39 .000 actuellement en fonction.
- Les policiers (hommes et femmes) adoptent une posture professionnelle générale de « dureté », qui ne laisse aucune place à la verbalisation des émotions (en particulier la peur et la tristesse). C'est une norme de groupe.
- L'état d'esprit est variable

Les inspecteurs (équipes d'intervention) sont désabusés, découragés. Ils ne se sentent pas reconnus dans leur travail et en ont marre d'intervenir 50 fois dans les mêmes familles. C'est différent pour les agents de quartier et les SAPV, qui travaillent plutôt en 2^e ligne, et font déjà plus du « social ». Ils veulent mieux comprendre le processus, pour mieux appréhender les situations dans leur ensemble.

Ce sont des intervenants de première ligne... Si nous avons la baguette magique, nous amplifierions leur formation, pour les rendre tous intuitifs, et ne pas se laisser bercer par le discours de certains auteurs. Mais nous les rendrions aussi proactifs, afin qu'ils proposent les groupes de responsabilisations comme moyen préventif et pas curatif...

Face à l'amplification des violences ? Prévenir en éduquant à l'Égalité et à la Non-violence !

En considérant que l'éducation à l'Égalité commence à la naissance, par l'exercice de la coparentalité par les hommes et les femmes. En sensibilisant les acteurs de l'éducation dès la toute petite enfance à une pédagogie non sexiste, à l'expression de ses émotions, de l'empathie. S'en préoccuper à partir du secondaire, en mettant le focus sur les adolescents (étape de la différenciation sexuelle) est une erreur !

Face à l'ampleur des demandes ? Soutenir et renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs !

En démultipliant les ressources et en leur donnant des cadres de travail et des moyens stables et pérennes.

Face aux politiques d'austérité ? Permettre à chacune et à chacun de disposer d'un revenu personnel suffisant !

En obtenant enfin l'individualisation des Droits à la Sécurité sociale et non plus des droits influencés par le statut familial.

Face à la difficulté persistante pour les victimes et pour les auteurs de reconnaître les violences conjugales ? Mener des campagnes de sensibilisation !

En ne se limitant pas à une campagne saisonnière (autour du Ruban blanc) mais par des campagnes médiatiques diffusée de façon permanente.

Face à l'évolution institutionnelle de la Belgique ? Décloisonner les politiques !

Par exemple, pour n'avoir plus à se chicaner sur la provenance wallonne ou bruxelloise des appels la Ligne...

I. Retour à la réalité : en Belgique, ce dont nous n'avons pas à rougir...

Si nous continuons à demander toujours mieux et toujours plus, nous avons aussi aujourd'hui voulu mettre en évidence ce qui se faisait chez nous, de bien, et même de très bien.

Nous sommes régulièrement amenées à prendre la parole à l'étranger, ou nous suscitions de l'envie, que ce soit pour notre travail de collaboration ou pour l'obligation judiciaire pour les auteurs qui suscite le volontariat.

Un cocorico bruxello-wallon et applaudissons-nous pour ce qui a déjà été mis en place chez nous avec professionnalisme et engagement.

ACCUEILLIR, HÉBERGER ET ACCOMPAGNER

LA CONTINUITÉ DE L'AIDE

Intervention de Anne DEVRESSE, Responsable de la Maison Rue Verte

BRÈVE PRÉSENTATION DE LA MAISON

La Maison Rue Verte est agréée par la COCOF et accueille des femmes seules ou avec enfants dans des appartements individuels. L'offre d'un logement de qualité est une composante essentielle de notre accompagnement elle procure aux personnes un cadre de vie respectueux et confortable pour soutenir les démarches qu'elles devront accomplir en vue de résoudre leurs difficultés.

Notre projet ne prévoit pas d'hébergement en urgence. Une procédure d'admission permet de vérifier l'adéquation entre la demande de la personne et l'offre faite par notre maison.

A leur entrée, les femmes signent avec la direction une convention d'hébergement qui reprend les droits et obligations de chacune des parties.

Trois référents accompagnent chaque famille : une assistante sociale, une éducatrice et une psychologue, ce qui permet un véritable travail pluridisciplinaire.

Cet accompagnement permet aux familles :

- de se poser et de se sentir reconnues et soutenues;
- de penser ce qui leur arrive;
- d'être accompagnées dans leurs démarches ;
- de se projeter dans l'avenir en préparant avec elles leur départ.

Tout au long de son séjour, la personne hébergée aura l'occasion de faire le point sur l'évolution de sa situation avec la directrice et ses référents. Ces moments d'échange et de co-construction du projet d'accueil sont au cœur de notre modèle d'intervention.

L'organisation d'activités collectives permet aux femmes de se reconstruire, de retrouver confiance en elles et favorise les solidarités et la création de liens.

Une attention particulière est accordée aux enfants afin de les aider, eux aussi, à traverser ce moment de crise familiale.

C'est ainsi que nous avons développé différents projets en leur faveur

- Les Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (MCAE) qui accueillent en journée des enfants âgés de 3 mois à 3 ans ;
- Un espace de jeux et de parole pour les enfants accompagnés ou non de leur maman ;
- Les ateliers de psychomotricité
- Des activités de vacances

L'équipe assure en tournante une permanence d'accueil tous les jours de la semaine, de 8h à 18h pour le public hébergé et pour les demandes d'hébergement.

Une garde téléphonique réservée aux personnes hébergées est assurée par un professionnel de l'équipe qui est appelable tous les jours de la semaine de 18 h à 8h du matin et le week-end.

A la sortie, l'équipe propose à la famille un suivi post-séjour contractualisé. Les enfants restent accueillis en fonction de leurs besoins aux MCAE et aux ateliers de psychomotricité. L'accueil et les activités collectives restent accessibles pour une période indéterminée. Nous restons ainsi en lien avec un grand nombre de familles surtout dans l'année qui suit leur séjour.

L'ACCOMPAGNEMENT EN VIOLENCES CONJUGALES : QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Des règles institutionnelles en lien avec la problématique

Dès son ouverture, la Maison Rue Verte a décidé de règles institutionnelles qui tiennent compte de ce public particulier, comme le fait d'interdire l'accès de la maison aux hommes et de n'accepter aucune forme de violence.

Ces règles mettent au travail les femmes dans leur rapport à la loi, mais aussi dans leur façon d'être en lien avec l'auteur des violences.

La formation de l'équipe

L'équipe s'est dotée au fil du temps d'une plus grande expertise dans l'accompagnement des victimes de violence conjugale et adapté au mieux ses pratiques aux besoins de ce public.

Le programme de formation organisé par les pôles de ressources en la matière a été suivi par l'ensemble de l'équipe de la maison d'accueil.

Une de nos trois journées de réflexion annuelles est consacrée à l'approfondissement d'une thématique liée aux questions posées par l'accompagnement de ces familles. Ces journées sont aussi l'occasion de rencontrer d'autres équipes telles que Garance, Praxis ou le Groupe Santé Josaphat, ou l'occasion de travailler notre modèle d'intervention avec nos collègues des MCAE.

L'accueil des demandes d'hébergement pour violences conjugales

Notre permanence n'est pas une ligne d'écoute mais l'accueillante conseille la personne et oriente celle-ci, en fonction des besoins, vers une maison d'accueil en urgence ou non et/ ou vers un autre service de proximité. Elle explore également les ressources éventuelles de son réseau social et familial. S'il s'agit d'une situation de violences conjugales ou familiales, nous invitons la personne à faire les démarches nécessaires à sa sécurité et à celle de ses enfants en lui donnant les adresses et les informations utiles; nous nous assurons que la personne est en lien avec un autre service qui pourra la soutenir, au besoin nous faisons certaines démarches avec elle.

Nous avons créé des outils de référence afin de soutenir le travail de l'accueillant et des professionnels qui réalisent les entretiens d'admissions (scénario de protection, listes des ressources spécifiques au niveau psychologique, médical, social et judiciaire, grille d'évaluation des situations à risque en lien avec l'hébergement).

Comme nous ne disposons pas d'adresse secrète, ni de personnel sur place 24h/24h, nous n'hésitons pas à réorienter certaines demandes vers des structures plus adaptées.

Garantir la sécurité

Les femmes hébergées à la Maison Rue Verte ne sont pas accueillies en urgence mais elles arrivent dans un moment de crise. Elles demandent une certaine stabilité et sécurité pour elles et leurs enfants face à la précarité et aux violences subies.

Dans l'entretien d'admission, nous questionnons plus longuement la personne sur les agissements habituels de l'auteur des violences et sur les risques potentiels. Nous nous appuyons sur ce que celle-ci nous dit pour préparer son entrée en évitant de minimiser les faits. Il est parfois nécessaire de prévenir la police dès l'entrée.

Nous avons mis en place des outils de liaison entre la garde, l'accueil et les référents et améliorer le recueil de données pertinentes pour le suivi des situations à risque (photo et coordonnées du conjoint, personnes ressources,...). Nous avons amélioré notre parlophonie en la munissant d'un système vidéo.

En cas d'agression, l'équipe a construit un plan d'intervention. Suivre une procédure claire au moment de la crise permet de s'y rapporter et de mieux gérer le stress lié à la situation.

Les mesures de sécurité maximales peuvent être activées à l'entrée et dans les premières semaines du séjour de la famille puisqu'il s'agit d'un moment où le risque de passage à l'acte est plus grand. Elles seront réactivées lorsqu'une agression a lieu en cours de séjour.

LES VIOLENCES CONJUGALES AU REGARD DE LA LOI ET NOTRE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT

Si l'accompagnement dans les différentes démarches juridiques est une des missions de l'assistante sociale, ce travail est souvent l'occasion d'une collaboration étroite entre référents d'une même famille et ce afin d'appréhender plus adéquatement les enjeux de la situation.

Ces démarches suscitent beaucoup d'émotions. Il y a souvent de la peur, de l'ambivalence, de la culpabilité. Chacune, à son rythme et en fonction de ses résistances, se met au travail sur des questions qui touchent au narcissisme, à son identité de femme, d'épouse et de mère.

Dans le souci d'une collaboration plus efficace avec le monde judiciaire, l'équipe est amenée

- à servir « d'interprète » entre les femmes et ce monde complexe dont le langage et les codes sont à bien des égards incompréhensibles;
- à réaliser un véritable travail d'enquête pour tenter de comprendre l'état de la situation et pouvoir expliquer les démarches en cours ;
- à défendre auprès des femmes ce recours à la loi pour être protégée alors que dans les faits les procédures traînent et ne tiennent pas toujours compte de leurs craintes ;
- à les accompagner à chaque pas de la procédure afin de leur permettre de ne pas la subir mais d'en être actrice à part entière.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES MIGRANTES

Accueillant un certain nombre de femmes migrantes, nous sommes confrontés à des situations judiciaires plus complexes, où les démarches de séparation sont intimement liées à la régularisation du droit de séjour.

Les demandes de personnes en situation irrégulière ou très précaire ne manquent pas, en particulier de la part de femmes victimes de violences. Depuis quelques années, nous avons opté pour une analyse de ces situations lors des entretiens d'admission et pour une certaine prise de risque par rapport à ces demandes, et ce après avoir consulté des avocats spécialisés dans le droit des étrangers et quand il y a espoir que la personne puisse construire un projet de vie en Belgique. Ainsi, nous accueillons régulièrement une ou deux familles pour lesquelles les aides légales peuvent être à tout moment suspendues en fonction de leur titre de séjour.

L'équipe s'informe en permanence de l'évolution de cette matière juridique complexe. Elle s'est dotée d'un référentiel pour soutenir les accueillants et les collègues qui réalisent les entretiens d'admission.

Depuis quelques années, nous travaillons avec le SETIS (service d'interprétariat) afin de dépasser la barrière de la langue. Ainsi chaque intervenant peut faire appel à des interprètes dans le cadre d'entretiens individuels, des bilans et des démarches extérieures. Les compétences culturelles et linguistiques de l'équipe nous sont également d'un grand secours.

Il s'agit pour les femmes de bien comprendre l'enjeu des démarches et de pouvoir être entendues et comprises par les intervenants qu'elles rencontrent. Il s'agit pour l'équipe de s'affilier au mieux à leurs besoins et leurs demandes.

Recourir aux instances policières et judiciaires met certaines femmes en difficulté, lorsque celles-ci doivent composer avec leur système d'appartenance basé sur un modèle très patriarcal. La séparation du couple, contrairement à nos repères, n'appartient pas uniquement au couple, mais bien à la communauté. Pour beaucoup de femmes, l'officialisation de leur séparation reste impensable. Elles nous montrent combien leur volonté de s'affranchir davantage, de conjurer le sort, de repenser leur couple nécessite une approche multiculturelle. A chacune de composer au mieux une solution viable.

Pour mieux comprendre ces enjeux, l'équipe participe aux réflexions et aux actions du Réseau Mariage et Migration et travaille les questions interculturelles dans ces journées de réflexion.

PRISE EN COMPTE DU VÉCU DES ENFANTS

Les enfants représentent près de 70 % du public accueilli à la Maison Rue Verte. Si la majorité d'entre eux sont très jeunes, nous accueillons également des adolescents et des jeunes adultes vis-à-vis desquels nous adaptons notre accompagnement et notre cadre d'accueil.

Nous voulons soutenir l'enfant dans son développement et sa façon de construire du lien. Le mot clé de notre action est « la bientraitance ».

La prise en compte par l'équipe du vécu des enfants est clairement énoncée aux mamans à l'entrée. Nous voulons éviter la banalisation des effets de la violence sur les enfants, témoins et parfois victimes eux aussi.

La pluridisciplinarité de l'équipe et les différents espaces et projets créés pour les plus jeunes sont autant de repères qui contribuent à leur redonner confiance et sécurité. Les mères se sentent aussi soutenues dans leur capacité éducative.

A l'entrée, l'éducatrice et la psychologue vont présenter aux enfants en présence de maman notre règlement. Expliquer aux enfants la règle de la maison qui interdit la présence des hommes, est l'occasion de mettre des mots sur ce qui a amené la famille à se réfugier dans notre maison.

Si pendant le séjour, un évènement violent survient, nous proposons de rencontrer la famille pour permettre à chacun de partager son ressenti et ses questions. C'est aussi l'occasion de signifier l'interdit de la violence et ses effets destructeurs sur chacun, mais aussi de reconnaître les émotions qu'elle suscite.

Nous avons récemment travaillé sur un protocole de collaboration avec nos collègues des MCAE qui aujourd'hui n'accueillent plus le tous petits dans les mêmes locaux que la Maison d'accueil. Ce travail a notamment abouti à la rédaction d'un avenant spécifique à notre convention d'hébergement qui précise que les règles de protection de la maison d'accueil restent valables aux MCAE.

Les femmes reconnaissent que notre règlement leur permet d'éprouver les choses autrement et que cela les encourage à réfléchir à la dynamique familiale. L'équipe travaille alors avec elles leur ambivalence et comment en tant que mères, elles pourraient mieux vivre leur rapport au père des enfants et organiser la prise en charge et les droits de visite.

Nous sommes attentifs à entendre dans quoi ces femmes peuvent être prises par rapport à la place du père et nous tentons de les aider à se situer face aux intervenants judiciaires.

La relation de confiance se construit dans un cheminement.

Le temps de l'hébergement constitue un levier de taille pour accompagner les mamans dans ce long processus de responsabilisation....

C'est ainsi qu'elles vont pouvoir porter plainte, se déclarer personne lésée, interpeller les services d'aide à la jeunesse, s'entourer de professionnels, demander des décisions judiciaires, et s'affranchir progressivement du partenaire dominant et maltraitant.

En posant leurs limites, en se révoltant, ces femmes reprennent consistance et donnent du sens à la plainte.

DÉPART ET SUIVI POST-HÉBERGEMENT

Lorsque l'heure du départ a sonné, il nous paraît important de clôturer ce bout de chemin parcouru ensemble.

Chaque famille est invitée à nous dire au-revoir lors d'un drink de départ organisé dans les semaines qui suivent sa sortie. Ce moment chargé d'émotion est l'occasion d'exprimer l'importance des liens noués pendant le séjour et d'entrevoir la possibilité de maintenir ces liens et de se rencontrer autrement.

A l'occasion d'un dernier bilan sont discutées les modalités du suivi post-hébergement. Ce suivi s'ajuste à la demande des familles et vise à soutenir les femmes dans leur choix de vie et consolider leurs assises psychiques ainsi que leur situation sociale, administrative, financière et juridique.

Certains suivis post-hébergement peuvent être assez intenses ; d'autres seront axés principalement sur l'installation dans le nouveau logement et la découverte du nouveau quartier et des services de proximité.

Dans le cas de violences conjugales, la sécurité de la mère et surtout la protection des enfants sont à questionner au moment de la sortie. Les dynamiques familiales sont complexes et le risque de retour de la violence est parfois bien présent.

L'équipe prendra les contacts utiles avec les services de police et les bureaux d'aide aux victimes du nouveau quartier, informera au besoin les services d'Aide à la Jeunesse et contactera les services ambulatoires de proximité. Face à de nouvelles menaces ou agression, nous continuons à soutenir la personne dans les démarches de protection nécessaires. La plupart des femmes nous demandent de les accompagner dans la finalisation des démarches en justice.

Certaines femmes peinent à « officialiser » la séparation par une démarche en justice. Que ce soit pour elle ou pour leur entourage (famille-communauté) elles ne se résignent pas à accepter qu'elles ont « échoué » dans leur projet familial ; c'est parfois au moment de la sortie, quand elles vont perdre notre protection qu'elles demandent enfin à ce que nous allions avec elles au bout des démarches juridiques entamées et/ou suggérées depuis des mois.

Il faut rappeler que l'acquisition d'un logement peut dans certains cas survenir sans que nous ayons eu le temps de mettre tout en place sur le plan judiciaire, social et financier,...pour stabiliser et sécuriser la famille.

Faire un passage durable vers un nouveau service de proximité nécessite un réel investissement des référents. Pour les familles les plus fragiles, nous faisons appel à des équipes qui accompagnent à domicile tel que Fami-Home ou SacADo.

Lorsqu'une femme décide de rentrer au domicile conjugal, nous l'accompagnons au mieux afin qu'elle renégocie sa place et sa sécurité ainsi que celle de ses enfants. Au besoin, nous alertons avec elle les services de proximité utiles (services sociaux, école, police etc). Un suivi post-hébergement peut être proposé. Certaines restent en lien et reviennent ponctuellement parler avec l'une ou l'autre de leur référente.

QUESTIONS EN SUSPENS

A la sortie, notre fonction de tiers protecteur disparaît. Si l'insécurité resurgit, le besoin de retour vers notre équipe et sa contenance se fait sentir. Plus notre accompagnement aura été pertinent et « l'attachement » aura été fort, plus la sortie sera vécue sur le mode de la perte. Il en ressort que c'est loin d'être évident de faire des relais vers des services ambulatoires.

L'accompagnement des familles concernées par les violences conjugales suscite un travail de collaboration important avec de nombreux partenaires (santé, aide à la jeunesse, justice, police, avocats etc.). Au fil des années, nous avons consolidé nos liens de travail avec des acteurs de ces différents secteurs ; ce qui nous aide beaucoup et nous permet de passer outre bien des difficultés...Il y a beaucoup à dire sur les possibilités d'amélioration de ce travail de réseau indispensable et sur les

liens utiles que nous pourrions construire avec les plateformes communales et régionale afin qu'elles nous aident dans nos missions.

Notre maison d'accueil a fait le choix de ne pas travailler avec les hommes afin de bien séparer les espaces de soutien et préserver l'accompagnement apporté aux femmes et aux enfants même si nous déplorons que ces hommes soient trop peu à bénéficier d'une prise en charge spécifique. Nous constatons qu'ils sont souvent livrés à eux-mêmes et qu'ils peuvent se sentir exclus de la vie de leurs enfants. Le risque est alors plus grand qu'il y ait des passages à l'acte violent.

D'autres projets, comme créer des temps de réflexion communs avec d'autres équipes concernées par cette problématique, l'organisation de groupes de parole et d'actions citoyennes avec le soutien de partenaires extérieurs, la possibilité de sécuriser les moments de passage des enfants, sont toujours en réflexion même si nous sommes aujourd'hui fortement limités par le manque de moyens.

LA CONTINUITÉ DE L'AIDE

Intervention de Mallorie Van den Nyden, Fami-home ASBL



Mallorie Van den Nyden, assistante sociale

Fami-Home est une asbl créée en 1993 et reconnue depuis 2002 en tant que service de guidance psychosociale, administrative et budgétaire à domicile (agrément COCOM). Nous nous adressons à des personnes isolées, des couples ou familles qui éprouvent des difficultés à se maintenir en logement ou à se réinsérer en logement et qui demandent notre aide pour les accompagner dans les démarches administratives diverses, pour gérer un budget, mettre en place un réseau d'aide, aider à organiser le quotidien, apporter un soutien à la parentalité, etc., et ce le temps nécessaire pour retrouver une autonomie suffisante. Nous participons également au développement d'habitats solidaires qui offrent un accès direct de la rue à un logement communautaire pour des personnes sans-abri. Nous y assurons l'encadrement social et coordonnons le partenariat qui se compose de L'AIS Logement Pour Tous, l'asbl Diogènes, l'asbl Pierre d'Angle et tout récemment la commune d'Ixelles et son réseau associatif. Assistante sociale de formation, **Mallorie Van den Nyden** a commencé sa carrière en 1999 à la maison d'accueil Source comme éducatrice de nuit, puis assistante

sociale. Elle a participé à un échange de pratique de 9 mois en travaillant pour Diogènes (travail de rue) afin de mieux se rendre compte de la réalité de la vie en rue et tenter de mieux cerner les limites des divers dispositifs d'hébergement pour toute une partie du public. Elle a ensuite rejoint l'équipe de Fami-Home en 2005 comme coordinatrice du projet « habitat solide » et responsable de l'accompagnement collectif dans ce même projet. Elle a toujours travaillé dans le secteur sans-abri, tant avec des hommes seuls, qu'avec des familles et majoritairement des familles monoparentales, dont nombre d'entre elles étaient ou avaient été victimes de violences conjugales. Depuis 2008, elle est directrice de Fami-Home et continue de coordonner le projet « habitat solide » et d'intervenir régulièrement sur le terrain. Elle est également membre du conseil d'administration de la Fédé-Bico, de l'AG du SMES et de l'AG du RBDH.

🏠 Quai du Hainaut 29 à 1080 Molenbeek

☎ +32 2 512 06 73

✉ mallorie.vandennyden@yahoo.fr

🌐 www.fami-home.e-monsite.com

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES À FAMI-HOME

Fami-Home offre une guidance psychosociale à domicile pour toute personne (isolée, couple et famille) qui a besoin d'être accompagnée et soutenue pour pouvoir se maintenir en logement après un parcours de vie en rue ou pour éviter de s'y retrouver. Nous travaillons sans limite de temps imposée et ce jusqu'à ce que la personne soit arrivée à une autonomie suffisante. Nous sommes agréés et subventionnés par la Cocom depuis 2002. Notre spécificité réside dans le fait que nous nous déplaçons à domicile, que nous pouvons accompagner la personne dans toutes les démarches qui sont difficiles

à accomplir pour elle et, enfin, nous nous attelons à construire un réseau d'aide adapté aux besoins de la personne.

Lorsqu'on m'a proposé d'intervenir dans ce colloque pour aborder ces questions, ma première réaction fût de me dire que **oui, bien évidemment nous côtoyons de près cette problématique** qui concerne principalement des femmes et des enfants.

Mais est-ce que nous adoptons pour autant notre façon de faire et d'accompagner ces situations ?

En tant que **service généraliste**, nous abordons des questions diverses et variées qui exigent que nous sachions **nous adapter à la situation** en fonction de la problématique, des besoins et des demandes que les personnes nous présentent ou que nous identifions nous-mêmes.

Nous ne sommes dès lors pas censés nous spécialiser dans un domaine en particulier et nous ne pouvons pas non plus nous spécialiser dans tous les domaines. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'effectuer un travail plus pointu et qui exige des compétences particulières, **nous nous adressons à des services spécialisés**, un peu comme un médecin généraliste qui, face à une pathologie aiguë, s'adresse à un confrère spécialiste.

Plus que de développer des pratiques d'interventions spécifiques, **il faut surtout s'atteler à identifier les services dont c'est la mission spécifique** d'aider et accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Dans la pratique, nous adoptons différents réflexes selon le type de situations rencontrées.

Parmi les plus courantes, nous avons :

1. **Des femmes sans enfants qui ont quitté une situation de violence familiale** et qui tentent une reconstruction personnelle. Certaines sont en outre issues de mariages arrangés dans leur pays d'origine et ne connaissent quasi rien de leur pays d'accueil.
2. **Des femmes avec enfants** qui ont quitté leur conjoint violent et se débattent encore avec les questions de garde d'enfants, de pension alimentaire, etc. Dont certaines **font parfois encore l'objet de menaces et de harcèlement de la part de ce conjoint.**
3. **Des couples avec ou sans enfants où la situation de violence est encore présente.**

Bien souvent, dans les deux premières situations, **un travail a été réalisé en amont** par un service d'urgence, une maison d'accueil, un service social de proximité, le SAJ, ou par la personne elle-même avec l'appui de son réseau familial.

Nous prenons alors le relais de la prise en charge de ces situations ce qui demande un travail de collaboration bien construit, respectueux de la personne et du temps qu'il faut pour tisser de nouveaux liens avec nous, tout en défaisant progressivement ceux qu'elle avait établis avec la structure précédente. **Nous travaillerons dans la continuité de ce qui aura été mis en place afin de consolider la situation et d'entamer un travail de mise en autonomie et enfin de permettre à cette personne de poursuivre sans nous le cours de sa vie...**

Ça, du moins, c'est le scénario idéal !

Dans les faits, c'est beaucoup moins évident. D'une part, parce que cette **étape de transition** entre la structure d'hébergement et notre service n'est pas toujours aisée, soit par manque d'effectif de part et d'autre, soit parce que **le lien** de confiance établi avec le service envoyeur reste trop prégnant mettant à mal nos tentatives pour créer une accroche suffisante pour que démarre un véritable accompagnement.

D'autre part, il faut avoir conscience que **le chemin à parcourir** dans toute reconstruction **est rarement linéaire**. Bien au contraire, celui-ci est parsemé d'embûches qui tantôt découragent, tantôt précipitent

la personne à la case départ. **C'est un parcours qui se dessinerait d'avantage en spirale, fait d'allers-retours, de pas en avant et de pas en arrière, de rebondissements successifs parfois constructifs, parfois destructeurs.** Par conséquent, lorsque ces situations nous parviennent, il ne faut pas croire que tout le boulot est fait et qu'il suffit de poursuivre ce travail entamé.

En effet, lorsque le lien d'emprise n'est pas totalement rompu, **le risque que la victime retourne vers son bourreau n'est pas mince** et tout sera alors à refaire. **Dans ce cas, il est impossible d'entamer un travail de reconstruction**, nous pouvons tout au plus, rester présents, soutenir, conseiller, mettre en garde et rester prêt à l'accompagner dans une nouvelle procédure pour sortir de cette relation toxique. Nous devons donc bien souvent prendre le temps **de travailler autour de la prise de conscience du processus de violence et d'emprise dans lequel la personne est enfermée et cette étape reste extrêmement délicate car si elle n'est pas prête à entendre ou si l'emprise qu'exerce le conjoint est encore trop importante, elle peut se braquer et opérer un silence radio.** Dans ce cas, nous n'avons pas d'autre choix que de nous mettre en stand-by ou d'arrêter l'accompagnement puisque nous sommes tenus d'aller au domicile au moins une fois par mois. Dans ce cas, nous laissons toujours une porte ouverte pour reprendre l'accompagnement ultérieurement.

Pour les victimes qui reconnaissent la situation et acceptent d'être aidées, nous procédons comme nos confrères des milieux d'accueil en **nous adressant aux services spécifiques** compétents (service de police, d'aide aux victimes, centre de prévention des violences conjugales et familiales, service d'aide à la jeunesse, etc.) et vers les lieux qui offrent un suivi psychologique. Ensuite, **ce n'est que lorsqu'elles se sentiront suffisamment stabilisées et surtout sécurisées qu'il sera possible de reconstruire de nouveaux repères de vie et de réapprendre à vivre de façon autonome.** Pour ce faire, nous travaillons exactement **comme pour toute autre situation suivie par notre service.**

Nous identifions les ressources et les manquements de la personne, nous cherchons avec elle comment elle peut exploiter au mieux ses capacités et ce qu'elle peut mettre en place pour combler ses manques. Nous partons toujours de la personne, de sa situation, de sa réalité. **Il n'y a donc pas une façon de faire, ni de chemin type.**

Notre seule méthodologie consiste finalement à **cheminer au côté des familles**, c'est chercher avec elles et c'est aussi – du moins dans un premier temps – **les accompagner en étant présents à leur côté dans les démarches à entreprendre.** Il y a une nette différence entre conseiller une victime d'aller porter plainte en lui expliquant clairement toute la procédure, en lui donnant les adresses des personnes de contact, en prenant même rendez-vous pour elle et tout simplement lui proposer de faire cette démarche avec elle, à fortiori lorsque cette personne est paralysée par la peur rien qu'à l'idée de devoir se déplacer et risquer de rencontrer son agresseur.

Il faut donc commencer par « faire avec » avant de pouvoir laisser la personne faire progressivement sans nous jusqu'au jour où nous ne serons plus utiles et où la seule raison qui justifie encore notre présence est le lien précieux que nous avons construit et qui constitue un soutien moral auquel les personnes sont attachées.

Notre accompagnement se termine donc par une sorte de **« sevrage »**. Lorsque la personne est autonome et que nous évaluons avec elle qu'elle est fin prête, nous espaçons nos rencontres, nous intervenons de moins en moins, nous laissons faire tout en veillant de loin, jusqu'au jour où nous pouvons clôturer en disant que notre porte reste ouverte au cas où.

Cet apprentissage se fait sur le long terme et prend souvent plusieurs années, en fonction des va-et-vient, mais aussi du degré d'autonomie au départ. Il va de soi que pour les **femmes issues de l'immigration « forcée »**, ce travail prend beaucoup plus de temps et qu'il faut d'abord commencer

par apprendre la langue (parfois avec l'aide d'un service d'interprétariat social), nos règles de société, le fonctionnement de nos administrations, etc. Au départ, **ces femmes sont très dépendantes** de nous pour le moindre courrier, la moindre démarche, le moindre déplacement car elles sont aussi **souvent peu instruites** et certaines sont même **analphabètes** et ont été volontairement maintenues dans l'ignorance par leur famille et ensuite leur mari. Et je ne parle même pas du choc culturel auquel vient s'ajouter le traumatisme subi par la violence dont elles ont fait l'objet. Ce sont des situations très délicates à accompagner, mais par contre, nous observons que pour ces femmes, une fois qu'elles sont parvenues à fuir, elles retournent rarement auprès de leur ex-conjoint. Sans doute parce que la relation d'emprise est rarement construite sur des sentiments amoureux dans ces situations particulières.

Enfin, concernant **les personnes qui sont encore dans une situation de violence**, nous nous retrouvons à travailler à la fois avec la ou les victime(s), si il y a présence d'enfants et l'auteur de violence, notre **position s'avère nettement plus inconfortable, mais aussi et surtout notre responsabilité est engagée** si nous constatons ou même soupçonnons des faits de maltraitance. Dans ces situations, il est impératif de commencer par **scinder l'accompagnement du couple**. Certains services de guidance à domicile vont opter pour un référent différent pour chaque partenaire. À Fami-Home, nous allons privilégier de faire appel à un service tiers pour accompagner l'auteur des faits et nous concentrer sur l'accompagnement de la victime et de ce qu'il y a lieu de mettre en place pour la protéger elle et ses enfants.

Dans ce cas, la principale difficulté que nous rencontrons, c'est le manque de solutions concrètes pour accueillir les victimes. En dehors du réseau familiale et des centres d'urgence ou MA, il y a peu d'alternatives qui permettent à la famille d'éviter la perte du logement. Il nous semble pourtant préférable d'éviter tant que faire se peut de plonger la personne dans cet univers à partir du moment où il est possible pour elle d'effectuer son travail de reconstruction au départ d'un logement. Toutes les victimes de violence ne passent pas par le circuit de l'accueil d'urgence et fort heureusement. Il faut absolument considérer cette alternative comme un ultime recours qui devrait être une exception. Il est préférable de faire appel au réseau familial autour de la victime avant toute chose. Il serait également souhaitable de pouvoir proposer des logements d'accueil temporaires qui permettraient aux femmes de quitter le domicile conjugal rapidement et de se donner le temps de trouver une solution durable tout en étant dans un lieu de vie confortable où elles peuvent se sentir chez elles.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Au fur et à mesure, nous nous sommes retrouvés confrontés à une augmentation des demandes d'accompagnement orientées par les services d'aide à la jeunesse pour nous retrouver aujourd'hui avec **un nombre important de suivis familles** et donc un nombre important d'enfants. Sur l'ensemble de nos dossiers, nous comptabilisons d'ailleurs un nombre plus important d'enfants que d'adultes.

	Adultes											
	2012			2013			2014			2015		
	N Pers.	N Doss.	%	N Pers.	N Doss.	%	N Pers.	N Doss.	%	N Pers.	N Doss.	%
Homme seul	13	13	21,7	13	13	17,6	22	22	29,7	22	22	26,2
Homme + enfant(s)	1	1	1,7	0	0	0,0	0	0	0,0	2	2	2,4
Femme seule	12	12	20,0	19	19	25,7	15	15	20,3	20	20	23,8

Femme + enfant(s)	27	27	45,0	29	29	39,2	24	24	32,4	30	30	35,7
Couple/Cohabitants	0	0	0,0	4	2	2,7	4	2	2,7	0	0	0,0
Couple + enfant(s)	14	7	11,7	23	11	14,9	22	11	14,9	20	10	11,9
Nombre total de pers	67	60	100	88	74	100	87	74	100	94	84	100
	Enfants											
	2012			2013			2014			2015		
	N Pers.	N Doss.	%	N Pers.	N Doss.	%	N Pers.	N Doss.	%	N Pers.	N Doss.	%
Homme + enfant(s)	1	1	2,9	0	0	0,0	0	0	0,0	5	2	4,8
Femme + enfant(s)	59	27	77,1	66	28	70,0	41	24	68,6	70	30	71,4
Couple + enfant(s)	19	7	20,0	38	12	30,0	31	11	31,4	25	10	23,8
Nombre total de pers.	79	35	100	104	40	100	72	35	100	100	42	100

L'origine de la demande :

	2012		2013		2014		2015	
	N Doss	%	N Doss	%	N Doss	%	N Doss	%
Maison d'accueil	12	20,0	15	20,3	14	18,9	15	17,9
Secteur Sans-Abri	2	3,3	3	4,1	5	6,8	2	2,4
Service d'aide au Logement	1	1,7	1	1,4	1	1,4	2	2,4
C.P.A.S.	2	3,3	3	4,1	1	1,4	9	10,7
Hôpital, secteur de la santé	1	1,7	0	0,0	1	1,4	1	1,2
Service de Santé Mentale	1	1,7	3	4,1	3	4,1	4	4,8
S.A.J./S.P.J. + Secteur de l'enfance-jeunesse	17	28,3	22	29,7	21	28,4	27	32,1
Service de Médiation de Dettes	1	1,7	1	1,4	0	0,0	0	0,0
Secteur du Handicap	0	0,0	0	0,0	4	5,4	2	2,4
La personne elle-même	18	30,0	22	29,7	19	25,7	17	20,2
Réseau non-professionnel (famille, ...)	-	-	-	-	-	-	2	2,4
Autre	5	8,3	4	5,4	5	6,8	3	3,6
Nombre total de dossiers	60	100	74	100	74	100	84	100

*Si l'on tient compte de l'ensemble des dossiers actifs qui comportent un travail de collaboration, parfois très soutenu, avec ce secteur, nous arrivons à un total de plus ou moins **60% des dossiers familles en rapport avec le SAJ, le SPJ ou un juge de la jeunesse.***

Au fil des années, nous réalisons que nous occupons une place de choix parmi les services identifiés par le SAJ comme partenaire potentiel. Bon nombre de Conseillers et Délégués du SAJ ont aujourd'hui acquis le réflexe de nous solliciter pour venir en aide à des familles prises dans des problématiques multiples, en grande précarité, et où la prise en charge des enfants s'avère souvent extrêmement critique.

Comme de coutume, nous ne répondons pas à la demande du service envoyeur, mais bien à celle de la famille, même si nous accordons de l'attention à leurs attentes respectives. Cependant, une fois le suivi accepté et en place, nous assistons à un phénomène qui s'accroît et qui consiste, pour le SAJ, à **prendre une position de retrait, voire de stand-by, nous laissant parfois avec toute la responsabilité de veiller au bien-être des enfants**, alors que cette mission incombe en priorité au SAJ. Il ne s'agit pas ici de faire le procès du SAJ, mais de souligner une réalité qui nous interpelle.

Nous sommes conscients de la réalité subie par ce service qui croule véritablement sous la masse des dossiers. On peut en effet se demander comment un assistant social peut accompagner raisonnablement et efficacement une moyenne de 70 dossiers ? En attendant, le SAJ semble ne pas avoir d'autres choix que de se « **décharger** » sur des **services périphériques**, comme le nôtre (**mais aussi les internats, les crèches et les maisons d'accueil**). Il nous semble aussi que certains délégués nous perçoivent comme un garde-fou qui peut les alerter si nous constatons une situation de maltraitance. Il semblerait que pour le SAJ, **notre position de proximité et notre présence régulière à domicile nous amène à percevoir plus rapidement les signaux inquiétants, ce qui n'est pas faux, mais la situation ne devrait-elle pas être inversée ?** À l'origine, n'est-ce pas le SAJ qui devrait recevoir des demandes d'interventions de notre part et donc lui qui devrait nous apporter son appui dans une situation inquiétante ?

UN DERNIER MOT

Les situations où la violence prédomine, ne sont jamais faciles à accompagner. Outre leur caractère confrontant, **nous disposons de peu d'outils pour protéger les victimes et les mesures d'éloignement ne suffisent pas à rassurer et protéger celles qui ont osé porter plainte. Les lieux d'accueils « secrets » sont rares et les services de protection de la jeunesse ne disposent pas d'un nombre illimité de places pour accueillir des enfants en danger.**

Il nous faut bien souvent bricoler l'aide et c'est pourquoi, il est impératif de **collaborer** au mieux avec les services tiers. Concernant nos collaborations avec le SAJ, nous constatons que nos liens se peaufinent d'année en année, **grâce à la bonne volonté de travailleurs chevronnés**, de part et d'autre, et que cette collaboration au départ interpersonnelle, commence à faire tache d'huile de sorte que nous améliorons notre connaissance de l'autre, et que nos contacts gagnent en justesse.

Le travail en réseau tire son efficacité essentiellement de volontés personnelles plus qu'institutionnelles, faut-il le rappeler...

Nous pouvons finalement dire que nous n'accompagnons pas les situations concernées par la violence familiale de manière différente des autres si l'on considère que toutes les problématiques que nous rencontrons nécessitent une **approche « au cas par cas »**. Il n'y a pas une pratique spécifique à développer puisque **toutes ces situations de vie restent singulières et exigent des réponses personnalisées**. Il y a surtout des **ramifications à développer entre services concernés par cette question et les services spécialisés pour les traiter**. Ce travail de réseau demande du temps et de pouvoir sortir de nos murs pour se rencontrer et définir des modalités de collaborations ce qui faciliterait grandement le travail de chacun et mettre plus facilement en confiance les personnes dont nous nous occupons. Enfin, il **faut se former correctement pour se préparer à savoir accompagner une personne dans ses tentatives avortées et pas seulement dans ses succès**.

Il faudrait peut-être aussi envisager la multiplication de logements d'urgence ou de transit pour celles qui doivent pouvoir quitter le domicile conjugal et rapidement trouver refuge ailleurs, sans forcément devoir échouer dans une maison d'accueil ce qui peut constituer un traumatisme supplémentaire pour la victime.

Et pour terminer, il faut continuer de soutenir et de renforcer les dispositifs existants et toujours efficaces. Il me semble qu'avant de créer de nouvelles alternatives, il serait bon de commencer par s'assurer que celles déjà en place soient consolidées et rendues pérennes. Ensuite, nous pouvons nous permettre d'être ambitieux. Surtout lorsqu'on sait que c'est l'ensemble des dispositifs que constitue le paysage associatif qui crée cette variété de réponses indispensables.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS TEMOINS OU VICTIMES

UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE

Intervention de Xavier Blendeman (Centre de prévention des violences conjugales et familiales)



Xavier Blendeman, éducateur

Travaille en tant qu'éducateur au Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales depuis bientôt 17 ans.

Son travail pour l'ASBL s'articule autour de deux axes : son travail d'éducateur de référence au « Refuge » une des maisons d'accueil du CPVCF, la sensibilisation des jeunes (15-25ans), des professionnels en devenir, et des acteurs liés à l'enfance. Il a participé de manière active à plusieurs campagnes de sensibilisation du service de l'égalité des chances de la FWB ainsi que pour la région Bruxelles Capitale (« Aime sans Violence », « Campagne 9/10 et Caravane de l'Amour ») Enfin il a participé en 2012/13 à l'élaboration du fascicule « Un enfant exposé au violences conjugales est un enfant maltraité » du service de l'égalité des chances de la FWB

✉ blendemanxcpvcf@gmail.com

Vous résumez le travail de l'équipe « enfants » au Refuge en 20 minutes est un vrai défi. Comme expliqué par Virginie, je suis habitué, dans ma pratique, à des audiences plus juvéniles. Ne le prenez pas mal, c'est juste que j'espère arriver à garder le ton qui convient sans pour autant avoir un effet soporifique sur vous.

Pour bien comprendre notre travail, il faut d'abord, selon moi, comprendre où je travaille.

Le CPVCF est un peu plus jeune que moi. En effet, l'ASBL va souffler ses 40 bougies en juin 2017.

Elle est née du mouvement féministe dans les années 70. A ce jour, notre travail reste basé sur la parole de la victime, par extension je parle, bien sûr, de la parole des femmes mais aussi celle de leurs enfants.

Ce parti pris « pro-victime » est assumé et revendiqué depuis bien des années maintenant. Attention pour nous pro-victime ne veut pas dire anti-auteur

Pour l'instant' ASBL s'organise sur trois implantations.

- Un siège social au 28 Bd. de l'Abattoir à 1000 Bruxelles C'est le lieu où se trouve notre permanence et notre accueil téléphonique, le service ambulatoire.
- La Petite Maison : c'est notre espace d'accueil le plus petit. Il a une capacité de 10 lits. C'est un projet qui s'adresse aux familles qui sont déjà passées au Refuge. En effet, la réalité de terrain ne permet pas toujours d'atteindre nos objectifs en 6 mois (Exemple : tribunal de la famille MUP en 8 mois, dossier de regroupement familial). Si la famille a assez d'autonomie et que nous avons de la place, nous lui proposons ce projet. En moyenne, il y a 4 familles dans cette maison. C'est une adresse confidentielle.

- Le Refuge. C'est là que nous entrons dans le vif du sujet.
Il s'agit d'une maison d'accueil à adresse confidentielle d'une capacité de 24 lits.
Nous accueillons des femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants sans limite d'âge ou de genre.
Les familles qui vivent au Refuge sont souvent très précarisées.
Les situations dont nous nous occupons sont souvent de véritables « lasagnes » de problèmes variés: précarité, santé mentale, surendettement, problème de séjour lié au regroupement familial, etc.
Dans ces véritables « mille feuilles » dysfonctionnels, une ou deux couches sont en lien avec la violence conjugale.
Nous hébergeons les familles pour une durée moyenne de six mois.

Fin 2016, le Centre va ouvrir une troisième maison d'accueil « La parenthèse » ça c'est une autre aventure.

Maintenant que vous avez le contexte, parlons des enfants et de notre méthode de travail.

Le mandat de tous les travailleurs au CPVCF tient en trois mots : accueillir, protéger, sécuriser. Ces fondations solides nous ont permis de construire et d'organiser notre travail en cinq piliers principaux.

- **1er pilier : La sécurité**

La sécurité a toujours été notre préoccupation majeure. Pour s'épanouir, quel que soit son âge, un enfant a besoin d'un cadre sécurisant. Dans une famille où il y a de la violence, ce cadre peut voler en éclats à n'importe quel moment, et pour n'importe quelle raison.

On peut faire un parallèle entre le développement psychique et physiologique d'un enfant dans des situations de guerre civile et celui d'un enfant qui est exposé à la violence conjugale. Nous observons que de nombreux enfants présentent des symptômes que l'on peut retrouver dans le syndrome de stress post-traumatique. Le besoin de sécurité est fondamental. Nous prenons pour témoin Maslow et sa célèbre pyramide, l'insécurité place les enfants en mode survie.

Ce mode « survie » les oblige à développer toutes sortes de comportements, de positionnements et de stratégies. La somme et la variété des symptômes possibles chez ses enfants rendent le travail des professionnels très difficile : dépression, anxiété, hyper vigilance, énurésie, encoprésie, repli sur soi, déscolarisation, angoisse de séparation, agressivité, reproduction de la violence,...

Notre travail avec ses enfants consiste à les faire évoluer dans un cadre rassurant. Il dénonce toute forme de violence vis-à-vis de soi-même ou d'autrui.

Accueillis au Refuge, les enfants apprennent rapidement à laisser de côté ce mode de survie pour évoluer vers un mieux-être.

- **Second pilier : L'observation**

Notre deuxième pilier est l'observation de l'enfant dans son environnement : l'interaction qu'il adopte avec sa propre famille, les autres enfants, les autres hébergés du Refuge, les intervenants de la maison d'accueil, comment il occupe l'espace et prend sa place...

Notre observation est la plus objective possible, ce qui n'est pas toujours simple car si chaque histoire est unique, les comportements ont tendance à se répéter. C'est un effort constant pour ne pas voir nos situations qu'au travers de nos « lentilles violence conjugale ».

L'observation est un outil capital pour l'équipe. Le Refuge et son aspect communautaire est un formidable champ d'observation.

L'attitude des enfants au quotidien dévoile des symptômes et des mécanismes de défense. L'observation nous permet alors d'adapter nos réponses et d'envisager des pistes de travail pour chacun d'eux.

- **Troisième pilier: La formation et la sensibilisation**

L'équipe « enfant » consacre une partie de son travail à sensibiliser les jeunes à la violence conjugale et à ses conséquences, que ce soit dans le quotidien du Refuge, au cours du « Conseil des enfants » ou à l'extérieur dans les classes d'écoles secondaires. Notre but est d'ouvrir le dialogue et de donner les clés aux jeunes pour ne pas tomber dans le piège des stéréotypes de genre qui établissent des relations basées sur des rapports de force.. Cet après-midi avec vous je suis aussi en plein milieu de mon pilier «formation et sensibilisation »

- **Quatrième pilier: La relation mère-enfant**

L'exercice du rôle de parentalité de la victime est souvent mis à mal par l'auteur de violences conjugales. Notre mission est de permettre aux mamans de reprendre « les rênes » d'une famille en reconstruction. C'est pour cela que l'équipe s'emploie à la renforcer dans son rôle de mère dans l'espoir d'une résilience pour elle et ses enfants. Depuis son premier jour au Refuge, la maman reste au centre de toutes les décisions prises pour ses enfants, en tenant compte que ces mères sont des femmes qui peuvent encore être aux prises avec leurs conjoints. C'est aussi l'occasion pour l'équipe « enfants » de travailler sur l'ambivalence. En effet, c'est un moyen de défense récurrent chez les victimes de violences conjugales qui peut avoir des conséquences sur les enfants.

- **Cinquième pilier: La référence**

Depuis 15 ans nous utilisons un système de référence.

Chaque éducateur est chargé de plusieurs dossiers.

Chaque dossier représente une fratrie.

Toute l'équipe y a accès et peu les compléter mais le référent veille à la coordination et à sa mise à jour régulière.

Le référent est un contact particulier qui aborde la famille hébergée dans sa globalité.

Il va permettre à la famille d'avoir une personne ressource au sein de l'équipe. C'est un soutien de l'enfant dans les diverses sphères de sa vie .Il va permettre la construction d'un réseau autour de la famille.

Il a également pour mission d'élaborer et de présenter les principales pistes de travail proposées à l'équipe.

Le référent est garant de la cohérence des interventions dans le dossier. Il évaluera le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales et proposera un suivi individualisé et adapté.

Notre suivi ne s'arrête pas forcément à la porte de la maison d'accueil. A la clôture de l'hébergement, nous proposons un suivi post-hébergement à chaque famille. Nous restons disponibles par e-mail ou par téléphone.

La fête de Saint-Nicolas et la fête du Printemps nous servent aussi à garder contact avec les familles qui le désirent.

- **Les objectifs :**

La résilience et le travail sur l'estime de soi sont les finalités poursuivies par l'équipe. On les retrouve en filigrane dans tous les aspects de notre travail. Nous sommes conscients qu'il s'agit ici de l'amorce d'un mieux-être, un pas en avant.

L'enjeu pour les enfants du Refuge est de prendre le risque de laisser de côté leur mode de survie et d'arriver au minimum à retrouver une place d'enfants.

Voilà pour ce qui est de la méthodologie de travail. J'espère que j'ai réussi à être clair.

A présent, intéressons-nous à nos outils pratiques

OUTILS PRATIQUES

Les locaux

Dans la maison d'accueil, des locaux relativement grands sont consacrés exclusivement aux enfants :

- l'atelier, c'est d'abord le bureau des éducateurs mais aussi un local d'entretien, un espace d'expression concrète, une école des devoirs, un endroit pour jouer à des jeux de société, notre réserve principale de matériel et notre ludothèque
- la salle de jeux, c'est un espace définitivement ludique, c'est aussi notre plus grand local. Nous y avons un espace nursing et une bibliothèque.

Les ateliers

- les activités hebdomadaires permettent aux enfants de « sortir » de leur quotidien (au sens propre comme au sens figuré). Elles sont une opportunité pour eux de découvrir et de s'émerveiller. Elles sont, d'une part, une occasion formidable de travailler la relation mère-enfant, d'autre part, elles permettent aux éducateurs de se retrouver avec les enfants du Refuge loin de la maison d'accueil et de leurs soucis journaliers. C'est régulièrement au cours de ces activités que les enfants s'ouvrent et se confient à nous.
Nous organisons des activités tous les mercredis après-midi et le week-end dans la mesure du possible.
- l'atelier « petit pas » est un endroit d'expression et de relaxation pour les enfants de zéro à six ans. Celui-ci se déroule le mardi après-midi de 16h30 à 17h30 et est animé par deux membres de l'équipe. Chaque séance est rythmée par différents moments : décharge physique (bouger, crier) et des moments de calme autour de jeux symboliques menés par l'équipe avec la complicité des enfants. Au travers de cet atelier, les enfants ont l'occasion d'expérimenter des jeux individuels ou collectifs, des jeux de construction ou de destruction.
- le repas communautaire: tous les enfants se retrouvent à table sans leurs mamans tous les mardis soir. C'est, malgré le timing serré (les adultes mangent juste après), un moment d'échanges et de partages. C'est l'occasion pour les éducateurs d'observer chez les enfants tous les soucis liés à la nourriture et à leur bon équilibre alimentaire.
- le Conseil des enfants il a lieu depuis 4 ans, le mardi soir, après le repas communautaire. Ce conseil est un espace d'expression privilégié et dédié aux enfants de tout âge.
Parmi les thèmes abordés cette année, il y a la violence, l'amour, la vie communautaire, les règles au sein de la maison et la place de chacun dans celle-ci, la notion de vie en institution face au monde extérieur, les 8 émotions de base (triste, en colère, apeurés, honteux, joyeux, fier, en sécurité, soulagé), la représentation familiale, la sexualité, la découverte de son corps, l'image de soi, la culture et les différences, l'estime de soi, le terrorisme et l'expression de la colère.

Certains de ces thèmes sont régulièrement ramenés lorsque le groupe change. En effet, il s'agit d'un groupe ouvert qui se modifie au gré des arrivées et des départs des familles au sein de la maison.

Nous prenons aussi le temps d'aborder avec le groupe ses divers changements. Les outils d'expression sont nombreux : brainstorming, peinture individuelle ou collective, collage, photos langages, utilisation des cartes émotions, partages, débats, réflexions, témoignage, et monsieur Chat.

Le conseil est un espace où la parole est ouverte dans le respect de chacun. Celle-ci est encouragée et soutenue mais jamais obligatoire.

- l'atelier massage: Trois mercredi sur quatre, l'ASBL Dana Massage propose aux enfants du Refuge des séances de 30 minutes de massage individuel. Les techniques des masseurs sont très variées : massage californien, shiatsu, relaxation coréenne, réflexologie, massage drainant. Ces massages se font toujours de manière respectueuse des limites de l'enfant. Les deux ASBL collaborent depuis les années quatre-vingt. Ces séances, en plus du plaisir et de la détente qu'elles peuvent procurer, sont l'occasion pour nos enfants d'accepter un toucher adulte respectueux de leurs limites. Les enfants attendent souvent ces séances avec impatience.
- les collaborations extérieures : il est difficile d'énumérer ici les services avec lesquels nous collaborons habituellement sans mettre en péril le secret de l'adresse confidentielle du Refuge mais ils sont nombreux : maison médicale, centre de guidance, consultations ONE, deux écoles primaires francophones, une école fondamentale néerlandophone, 2 AMO, un centre de psychomotricité relationnelle, etc. Nous faisons aussi partie de 2 coordinations sociales. Notre travail serait moins efficace sans leur aide précieuse.

UN DERNIER MOT

Notre travail au CPVCF est vraiment stimulant.

En effet, tout va beaucoup plus vite chez les enfants que chez les adultes. Ils sont souvent bien plus résilients. On observe déjà de gros changements après deux ou trois mois alors que pour nos femmes hébergées, il faut souvent plus de temps pour que les choses commencent à bouger réellement.

Tout n'est pas tout rose non plus: Ce qui est problématique pour l'équipe enfants c'est l'ambivalence des victimes de violences et donc leurs « allers-retours ».

En effet, il arrive que nos dossiers se terminent par un retour au domicile pour la famille. Ce n'est pas grave en soi, l'équipe a appris qu'il s'agissait d'une étape dans la vie de cette famille. Le parcours de cette femme sera encore long et qu'on entendra probablement parler d'elle dans quelques mois.

Mes collègues de l'équipe adulte ne stigmatisent pas du tout cette décision. Elle est retravaillée avec la femme en termes d'acquis, de sécurité et d'organisation.

Pour l'équipe enfants c'est souvent plus compliqué car nous sommes pris entre deux réalités : d'une part, le désir de retour de cette maman quel que soit le contexte, d'autre part, le fait de remettre ses enfants dans une situation au mieux peu stimulante, au pire toxique pour eux.

Je ne vous cache pas que les discussions d'équipes sont parfois complexes. Si l'équipe enfant est très inquiète, nous cherchons des partenaires afin d'activer le plus de vigilance possible autour de la situation, pour couper l'isolement de la fratrie.

En parallèle, nous travaillerons avec les enfants à chercher des stratégies de protection. Nous restons réalistes sur l'impact de ces mesures.

Enfin, je dirais que notre travail est marqué par la réalité de terrain et notre expérience. S'il fallait le résumer, il s'agit de montrer d'une part aux enfants du Refuge qu'une autre manière de fonctionner est possible que la violence, d'autre part aux mamans qu'un enfant pense et ressent des choses.

Je rajouterai aussi que les mères victimes de violences conjugales ont parfois du mal avec le fait de mettre des limites à leurs enfants. En effet, elles perçoivent souvent cela comme un acte violent. Violence qu'elles veulent éviter à tout prix.

Nous mettons de l'énergie à leur montrer que les limites ne sont pas violentes mais qu'au contraire elles sécurisent l'enfant et lui permettent de grandir.

Pour le mot de la fin, je vais passer de la première personne du pluriel à la première personne du singulier. Je fais un travail pas toujours simple mais excessivement motivant. J'espère que dans cet exposé, j'ai réussi à vous transmettre un petit peu de cet enthousiasme.
Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour d'éventuelles questions

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS TÉMOINS OU VICTIMES

UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE

Interventions de Caroline Jonckheere, Assistante sociale et Zoé Campus, Psychologue clinicienne à SOS enfants ULB



Caroline Jonckheere, assistante sociale

Zoé Campus, psychologue clinicienne

L'équipe SOS enfants - ULB est une asbl implantée au sein du CHU Saint-Pierre. Nous faisons partie des 14 équipes SOS enfants en Belgique spécialisées dans la prévention et le traitement des maltraitances à enfants. Nous intervenons auprès des enfants et de leur famille à leur demande ou à la demande d'un tiers et ce, dans toute situation de risque de maltraitance ou de maltraitance avérée (physique, psychologique, sexuelle, négligence, situations à risque etc.). Nous attachons une importance fondamentale à l'intérêt prépondérant de l'enfant, la confidentialité, l'évaluation et l'aide thérapeutique pour l'ensemble de la famille, la pluridisciplinarité et le travail en réseau.

Notre équipe est composée de 5 pôles

- Les consultations (prise en charge brève en ambulatoire et permanence)
- Les hospitalisations (suivi en hospitalisation pédiatrique)
- L'antenne anténatale (suivi de grossesse et suivi autour de la naissance)
- L'équipe Groupados (prise en charge des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel)
- L'équipe thérapeutique (suivi en ambulatoire à long terme)

Nous proposons également des groupes de parole.

Secrétariat d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Permanences : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

🏠 Rue aux Laines 105 à 1000 Bruxelles

☎ +32 2 535 34 25

✉ sosulb@ulb.ac.be

🌐 www.sos-enfants.ulb.ac.be

CONFLIT VS VIOLENCE CONJUGALE

Les disputes, les conflits et les désaccords dans un couple parental font partie de la vie. Il est important qu'un enfant puisse se rendre compte que lorsque ses parents ne sont pas d'accord entre eux, le conflit peut se régler via la parole dans le respect de chacun. L'enfant comprend que chaque personne est singulière, différente, que des avis divergents peuvent coexister entre les adultes et que les disputes peuvent se régler par la parole et sans risques.

Par contre, quand les conflits relèvent d'une dynamique de non-respect, de disqualification vis-à-vis de l'autre voir de rapport de force, la dispute est alors préjudiciable pour l'enfant. Quand on parle de violence conjugale entre parents, cela ne se résume pas à des moments de violence physique entre parents mais ça comprend aussi la violence psychique, la violence verbale, les insultes et menaces proférées devant l'enfant et le chantage affectif dont l'enfant est témoin. La violence parentale comprend également ces mêmes scènes lorsqu'elles ont lieu en l'absence de l'enfant et qu'elles laissent l'autre parent épuisé, déprimé, sidéré, incapable de répondre à son enfant sur le pourquoi de ses pleurs, de ses bleus, sur le pourquoi des silences à ses questions.

Qu'est-ce qu'il en est la de souffrance de l'enfant ?

SOUFFRANCE CHEZ L'ENFANT

Un enfant témoin de violence conjugale est un enfant maltraité ! De plus, la présence de violence conjugale peut augmenter le risque de maltraitance physique envers l'enfant et inversement.

Les effets et les conséquences de l'exposition à de la violence conjugale peut se situer à plusieurs niveau chez l'enfant :

- Niveau de son développement affectif et relationnel
- Niveau de la santé physique
- Niveau de son développement cognitif et de ses acquisitions scolaires
- Niveau comportemental et relations sociales

Mais il est important de savoir qu'il n'existe pas de causalité linéaire entre l'exposition des enfants aux violences et un ou plusieurs symptômes. Une multiplicité de facteurs combinés entrent en jeu. L'exposition à la violence conjugale doit être considérée comme un risque parce qu'elle est fréquemment associée à un ensemble de conditions de vie de nature à rendre l'enfant vulnérable. Les enfants peuvent donc réagir, s'adapter et traverser le trauma de l'exposition à la violence conjugale de manière différentes et ce, en fonction de nombreux facteurs de risque et de protection.

Certains enfants sont d'ailleurs moins touchés par la violence conjugale. Il existe des facteurs de protection susceptibles de modérer les effets néfastes de la violence conjugale :

- Facteurs de protection familiaux :
 - Qualité du lien établie entre l'enfant et ses parents
 - Structuration de la vie familiale
- Facteurs de protection extra-familiaux
 - Soutien social des pairs et des professionnels
- Facteurs de protection individuels
 - QI élevé
 - Haute estime de soi
 - Sentiment d'efficacité
 - Contrôle interne
 - Compétences sociales
 - Conscience des relations interpersonnelles

Mais généralement, l'enfant mobilise son énergie par la gestion qu'il a à faire du climat ambiant au détriment de sa construction propre.

On rencontre des enfants qui présentent :

- Une souffrance anxio-dépressive, qui peut s'exprimer de différentes manières
- (agressivité, intolérance à la frustration, repli sur soi, passivité ou timidité excessive,
- crainte de l'adulte, appréhension du retour à la maison, etc.).
- Des troubles de l'attachement, un manque de sécurité relationnelle, avec des enfants particulièrement sensibles dans les moments de séparation, etc.
- Des difficultés à identifier les émotions et à les gérer.
- Des difficultés post-traumatiques avec des pensées intrusives concernant les violences : cauchemars, jeux répétitifs, comportements agressifs.
- Difficultés de concentration de l'irritabilité de l'hypervigilance.

- Symptômes psychosomatiques : maux de têtes, ventre, etc.
- Troubles du sommeil, fatigue excessive.
- Troubles du comportement, hyperactivité, déficit de l'attention, agitation motrice

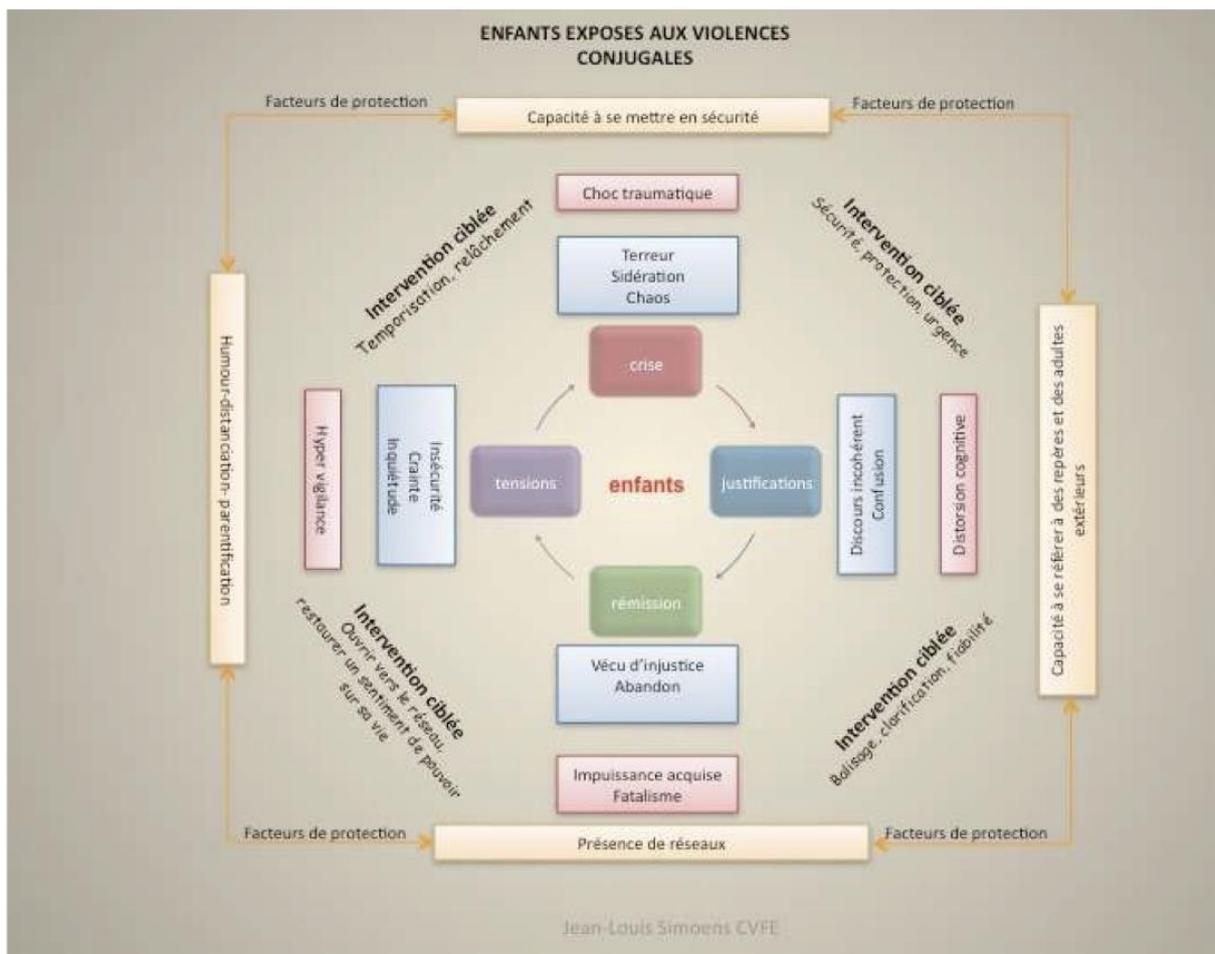
Certains enfants peuvent présenter une souffrance dissociative, au cours de laquelle interviennent des processus neurologique qui les coupent de leurs émotions, les empêchant de ressentir la peur, la colère ou la tristesse. Si ce mécanisme de protection peut aider l'enfance à survivre à la violence et aux traumatismes sans réaction émotionnelle apparente à court terme, elle l'empêche cependant de ressentir, d'exprimer ses émotions verbalement et participe au fait de réduire les possibilités de demande d'aide et de soutien. Les émotions sont exprimées de manière non élaborée, par le biais de comportement inadaptés, anxieux, agressifs envers soi-même ou les autres.

Selon l'âge et le développement de l'enfant, on observe différents effets de l'exposition à la violence conjugale.

- **In utero** : Le fœtus vit des modifications physiologiques et biologiques soudaines, comme sa mère. Il existe des risques de blessures ou d'atteinte aux organes liés au développement du bébé, des risques de naissances prématurée ou de mort fœtale.
- **0 à 2 ans** : Les bébés et les tout-petits sont plus dépendant de leur satisfaction des besoins élémentaires, sont plus souvent à la maison et risquent davantage d'être exposé à la violence conjugale avec des répercussions majeures. Ils disposent moins de supports externes à la famille susceptibles de leur offrir d'autres espaces et ressources protectrices. Les violences entre leurs parents entravent le processus de socialisation et le développement de liens d'attachement sécure. L'enfant peut présenter des perturbations alimentaires et au niveau de son sommeil. On peut observer des crises, des pleurs excessifs. Au niveau de son développement global il y a des risques de voir apparaître un retard staturo-pondéral également et du retrait relationnel.
- **3 à 6 ans** : A cet âge, l'enfant pourra être bouleversé, non seulement par l'épisode de violence en soi, mais aussi par ses conséquences sur son parent ou encore par l'intervention de la police, le départ du père ou de la mère du domicile. C'est la tranche d'âge où les enfants montrent le plus de symptômes externalisés par rapport à l'exposition aux violences conjugales, et intériorisent des modèles inadaptés de gestion de la peur et de la colère. On peut observer des plaintes somatiques, de l'énurésie/encoprésie, des cauchemars, de l'anxiété, un syndrome de stress posttraumatique, des déficiences des habiletés verbales et intellectuelles, une dépendance exagérée à la mère, de l'agressivité, une cruauté envers les animaux, destruction de biens.
- **7 à 10 ans** : les sentiments de honte et de culpabilité peuvent faire en sorte que l'enfant se coupe des autres. L'enfant est en quête de sens par rapport au monde qui l'entoure et donc par rapport à la violence à laquelle il est exposé. On peut observer des plaintes somatiques, de l'anxiété, de la dépression, un syndrome de stress posttraumatique, une faible estime de soi, de la confusion et de l'ambivalence, une crainte d'être victime de violence ou abandonné, un sentiment d'être responsable de la violence et de devoir intervenir, de mauvais résultats scolaires, des difficultés de concentration, des convictions stéréotypées sur les sexes, une crainte d'amener des amis à la maison, de l'agressivité, du repli sur soi, destruction de biens, comportement de séduction, manipulation ou opposition, un manque de respect à l'égard des femmes.

- **11 à 18 ans** : le jeune risque d'intégrer des modèles adultes et de relations inadéquats. Ils peuvent manifester des comportements divers : somatisation, dépression, tentative de suicide, évitement face aux difficultés, reproduction de la violence. On retrouve une faible estime de soi, baisse des résultats scolaires, un sentiment d'être responsable de la violence, de la brutalité, des violences à l'égard des personnes fréquentées, abus d'alcool, de drogue, prostitution, grossesse précoce, délinquance...

Enfin, les symptômes que l'on peut retrouver chez l'enfant peuvent également dépendre du cycle de la violence conjugale. L'enfant ne présentera pas forcément les mêmes symptômes lorsque ses parents sont en pleine crise VS en pleine lune de miel.



LE LIEN PARENT(S)-ENFANT(S)

Dans ces moments-là, les parents pris dans leur tourmente, occupés par leur conflit se rendent indisponibles pour l'enfant. L'adulte n'a pas la possibilité d'accueillir l'enfant ou de le prendre en considération quand il est lui-même englué dans un conflit. Or l'enfant a besoin de pouvoir compter sur ses parents pour trouver de l'apaisement quand il est pris dans un climat qu'il vit comme stressant, violent.

L'enfant est alors perdu, désorganisé dans ses repères. Ses parents ne lui offrent plus le contenant protecteur qui lui permettrait de faire face à l'événement.

Plus grand, l'enfant peut être amené à prendre position dans le conflit entre les adultes, rentrant de ce fait dans des alliances illégitimes avec l'un de ses parents, contre l'autre, parfois pour venir en aide ou protéger le parent en difficulté. De telles alliances au sein de la famille sont problématiques. Elles amènent l'enfant à ne plus pouvoir être dans une communication circulaire entre lui et ses parents et elles le conduisent dans une place où il concentre son énergie et son attention au profit de la régulation du conflit entre ses parents.

Dans une stratégie adaptative, il pourra par exemple tenter de décentrer ses parents de leur conflit : en se montrant difficile, pour détourner l'attention de ses parents et les concentrer sur cette difficulté.

Rencontrer la mère victime de violence conjugale dans son rôle de mère est essentiel dans la relation parent/enfant. L'existence d'un tiers qui « épaulé » la mère, autorise l'enfant à la « lâcher » et invite réciproquement la mère à cesser de s'appuyer sur son enfant. Le fait que les intervenants prennent avec la mère un temps spécifique pour échanger autour des enfants ou même simplement pour jouer avec la mère et l'enfant, a pour effet de recentrer l'attention de la mère sur l'enfant et de lui signifier l'importance de le faire. De plus, lorsqu'aucun espace spécifique n'est prévu pour les enfants, ces moments d'échange et/ou de jeu permettent, de maintenir malgré toute une attention à leur égard.

Il est également important de pouvoir transmettre des repères aux mamans pour les aider par exemple à dédramatiser l'agressivité de son jeune enfant. Ex : « il est agressif comme son père ». Par l'échange avec le professionnel, la mère différencie l'enfant de son conjoint et adopte l'attitude adéquate. Les recherches montrent d'ailleurs que la situation de violence conjugale amène souvent la mère à des projections distinctes sur son ou ses enfants selon leur sexe.

L'autre axe d'intervention consiste à valoriser les compétences parentales. Cela implique la reconnaissance positive et chaleureuse des compétences existantes et un enseignement de savoir-être et de savoir-faire parentaux. L'objectif est le développement d'une capacité d'attention aux besoins de l'enfant. Concrètement nous accompagnons les mères dans ce travail d'interprétation de ce que manifestent les enfants. On les amène à verbaliser davantage la manière dont elles perçoivent les comportements de l'enfant et la réponse qu'elles choisissent d'y donner.

Nous restons très attentifs à pouvoir maintenir le lien père-enfant malgré la violence conjugale. Nous travaillons ces moments dans le cadre de visites encadrées ou d'entretien d'interaction en veillant au bien-être de l'enfant. Nous portons un regard sur la souffrance du père et mettons en mots les violences et difficultés familiales lors de ces entretiens.

L'idée étant de restaurer ou d'instaurer une sensibilité parentale chez le père. Il importe que le père puisse se représenter les conséquences de leurs actes sur leurs enfants. Passer par une représentation de ce que vit leur enfant peut être un levier thérapeutique chez certain parent. Parfois ce travail s'avère très lourd et peut porter avec d'autre.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES VICTIMES

QUE DIT LA LOI?

Intervention de Scarlett Cattarossi, Assistante sociale depuis 22 ans au Home Victor Du Pré, Maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfant.



Scarlett CATTAROSSSI, assistante sociale

Scarlett Cattarossi est assistante sociale depuis 22 ans au Home Victor Du Pré, Maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfant. L'institution est située en plein coeur du quartier des Marolles et se compose de 29 chambres familiales (70 lits) ainsi que d'un logement partagé pour 4 femmes seules.

☎ +32 2 512 42 37

Les raisons qui emmènent les familles chez nous sont diverses (sortie d'hôpital, de prison, mariage forcé, etc...) mais c'est essentiellement des problèmes de logement et de violence familiale qui sont à l'origine de leur demande d'accueil. Par ailleurs, il n'est pas rare de voir se conjuguer ces deux paramètres.

En ce qui concerne les problématiques de logement, il est souvent trop tard pour intervenir car la famille a déjà quitté le logement. Aussi, nous tentons au mieux de limiter les dégâts en utilisant les services juridiques spécialisés.

Pour les violences familiales, même s'il y a eu des améliorations au début des années 2000 nous rencontrons encore trop souvent des difficultés liées aux réponses ou à l'absence de réaction des services de police lorsqu'il y a une demande d'intervention ou une volonté de porter plainte. Les réponses données pour ne pas acter une plainte varient entre l'incompétence géographique, la minimisation de l'acte, le découragement lié à l'absence de suite dans ce genre d'affaire, le prétexte de l'absence de certificat médical, etc...

Par ailleurs, nous recevons parfois des femmes qui sont victimes de ces violences depuis des mois, voire de nombreuses années et pour lesquelles aucune plainte n'a jamais été déposée (crainte des conséquences, mauvaise orientation des services, séquestration, etc..). Il est alors complexe de constituer un dossier à charge de l'auteur.

Nous accompagnons les résidentes vers un avocat afin qu'elle demande les mesures urgentes et provisoires auprès du tribunal. Ceci essentiellement afin de clarifier la garde des enfants et de les protéger au mieux du conflit parental et de l'enjeu qu'ils représentent au travers de celui-ci.

De précieux jours s'écoulent alors afin de rassembler les documents administratifs nécessaires ainsi que, le montant nécessaire à l'introduction de la procédure. Fort heureusement, nous collaborons activement avec un bureau d'avocats qui nous facilite fortement la tâche.

Vient ensuite la lenteur du système judiciaire qui fixera un rendez-vous en audience dans un temps X, puis il faudra encore patienter pour obtenir la notification du jugement...Ce précieux document permettra souvent d'établir un nouveau cadre pour tous les protagonistes, jusque l dépourvus bien souvent de quelconques points de repères dans cette procédure.

Nous jouons contre le temps, en négociant, en argumentant, en éloignant parfois les familles lorsque l'absence de protection judiciaire devient trop problématique.

Si j'avais une baguette magique... je modifierais la législation pour un éloignement immédiat et de l'auteur présumé des violences vers une institution spécialisée. Ceci permettrait à la victime (sauf si elle s'y oppose pour des raisons traumatiques par exemple) de rester dans son logement, avec ses enfants, d'en garder ses repères, ses habitudes, son entourage éventuel !

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES VICTIMES

QUE DIT LA LOI?

Intervention de Myriam Samyn, Home Victor Du Pré



Myriam Samyn, éducatrice bénévole

Un brillant diplôme de licenciée de droit m'ayant été délivré par dame chance, je ne rêvais que de travailler dans le domaine social... C'est en espérant réaliser cet idéal que j'ai décroché un travail d'assistante de police au sein du service jeunesse de la police de Bruxelles. Le travail, en très bref, consistait à effectuer des enquêtes sociales pour les procureurs du roi section famille et/ou les juges de la jeunesse par rapport à des enfants en danger physique ou moral, par rapport à de jeunes délinquants... En matière civile également: droits d'hébergement dans le cadre des séparations et divorces, enquêtes adoption. Plus tout le volet violences intra familiales. J'ai fait ce travail avec passion durant 36 ans dont 15 ans dans le quartier des Marolles où se trouve le **Home Victor Du Pré**, centre d'hébergement pour femmes seules ou avec enfants. Une collaboration étroite s'est ainsi nouée entre les travailleurs sociaux du home et moi-même. Et lorsque l'heure fatidique de la retraite a sonné, j'ai eu la chance de me voir proposer quelques heures de bénévolat au sein du home Dupré. J'essaye très modestement de faire profiter les travailleurs sociaux et les hébergées de l'expérience acquise durant ma vie professionnelle et de permettre un contact plus aisé avec le commissariat de quartier où officient mes anciens collègues.

☎ +32 2 512 42 37

J'ai travaillé durant 37 ans comme assistante de police à Bruxelles, et 15 ans au sein du commissariat de la 4^{ème} division de police situé dans les Marolles, à quelques minutes du home Dupré...

Les travailleurs sociaux du home Dupré ont noué des **contacts privilégiés avec le commissariat du quartier**, principalement en ayant au sein de ce commissariat une personne de référence, qui était l'assistante de police attachée au service jeunesse (moi en l'occurrence). Ce service traite entre autres problématiques, des problèmes de violence intra familiale. En actant les plaintes initiales, ou en exécutant des suites d'enquêtes demandées soit par le parquet section VF, soit par le parquet jeunesse.

J'ai donc peu à peu appris à connaître assistants sociaux, éducateurs et même stagiaires du home. Il faut savoir que certains membres du personnel sont là depuis des décennies, ce qui assure une continuité dans les relations et permet de nouer une relation de confiance réciproque.

Assistant social, éducateur ou stagiaire accompagnant en général les hébergées venant déposer plainte à charge de leur compagnon ou conjoint. Un coup de téléphone, les disponibilités concordent et la plaignante est reçue immédiatement, sans attente inutile et fastidieuse.

L'entretien et la rédaction de la plainte se faisaient dans le bureau de l'assistante, loin du brouhaha de l'accueil où des plaintes sont parfois actées sans la moindre confidentialité et de manière trop expéditive.

On prenait le temps d'écouter, de compatir, d'expliquer également les méandres des procédures judiciaires.

A l'époque de la « **tolérance zéro** » où le **substitut Mr TILLIET** s'était investi corps et âme dans la création d'une cellule parquet spécialisée en VF, avec des procédures strictes, rapides, efficaces et personnalisées, j'avais assisté aux présentations des COLLS (càd les directives du parquet concernant la manière de traiter les dossiers VF) et découvert le fruit de collaborations étroites initiées par le parquet avec les différents acteurs sociaux de terrain en matière de VF afin d'assurer un suivi prioritaire et efficace à chaque cas avéré de VF. Un vade mecum avait été réalisé et remis aux différents acteurs judiciaires et sociaux.

Les instructions prévoyaient de réserver une absolue priorité à la problématique des VF... Les policiers avaient été sensibilisés autant que possible à cette priorité et à la procédure à appliquer :

- tenter sur place, pour apaiser les choses, d'obtenir que l'auteur des violences quitte le domicile au moins dans l'immédiat pour quelques heures ;
- avis magistrat (ce magistrat restant responsable du dossier et des autres éventuels dossiers ultérieurs concernant la même famille) ;
- en cas de mise à disposition de l'auteur càd de privation de liberté, aviser la victime de la décision du parquet (libération, libération sous condition, mise à l'instruction, incarcération) ;
- suivi de la situation dans les jours suivants.

Si le couple avait des enfants, **un double du PV** plus un PV « enfants en danger » étaient envoyés à la section famille du parquet qui faisait alors procéder à des enquêtes par rapport à la situation de ces enfants, parallèlement aux enquêtes demandées par le parquet majeur.

Une cellule « VF » a été créée au sein de chaque zone de police, avec un référent VF faisant le lien avec le parquet. Cette cellule prend en charge, soit elle-même, soit en déléguant aux divisions concernées, les suites d'enquête après la rédaction du PV initial pris en charge par les services de garde...

Le concept VF tel qu'il avait été rêvé et innové par Mr TILLIET a malheureusement très rapidement avorté, un nouveau procureur du roi ayant défini d'autres priorités et dissout la cellule VF du parquet. Actuellement certains magistrats restent spécialisés et affectés aux VF mais plus de manière aussi « instituée ».

L'avantage de la collaboration développée avec le home Dupré était d'éviter les longues attentes dans les services de garde et d'assurer un accueil personnalisé rassurant et respectueux.

La collaboration avec le home ne se limitait pas à acter la plainte initiale dans les meilleures conditions possibles.

Des contacts pouvaient être pris entre le commissariat de la 4^{ème} division et les polices localement concernées (c-à-d celle du domicile de la plaignante) afin d'accompagner la plaignante pour récupérer des effets personnels ou (plus rarement dans des situations bien spécifiques) récupérer des enfants restés au foyer.

Inversement, la collaboration se jouait entre la police et le home en vue d'obtenir l'hébergement en urgence d'une femme seule ou avec enfants à condition bien sûr que des places soient disponibles soit immédiatement soit dans un délai bref.

Connaître une institution, lui faire confiance, c'est aussi orienter de manière sereine les écorchées de la vie vers une prise en charge que l'on sait humaine, chaleureuse et efficace... en attendant un retour dans leur logement (décision privilégiée par les magistrats en matière d'attribution du logement conjugal) ou l'obtention d'un autre logement.

Cette collaboration, c'était aussi :

-soutenir ou initier des démarches administratives (auprès de l'administration communale, des CPAS, des allocations familiales, du chômage, de la mutuelle) pour alléger le travail de l'assistante ou de l'éducatrice du home qui n'a pas qu'une situation en charge)

-c'était délivrer des attestations permettant d'accélérer certains lenteurs administratives.

J'ai accompagné plusieurs plaignantes au BAJ pour se voir désigner un avocat pro deo, puis au premier rendez-vous avec cet avocat pour expliquer la situation, (certaines femmes maîtrisant mal le français)...ou lors d'entretiens suivants. J'ai répondu avec plusieurs femmes aux conclusions de leur conseil et à celles du conseil adverse.

Et appuyer par la rédaction de PV la « défense » de mamans hébergées dans le cadre des procédures civiles d'hébergement des enfants. Avec malheureusement des résultats très mitigés , les magistrats prenant apparemment très peu en compte le contenu de ces PV , les témoignages objectifs des travailleurs vivant les mamans au quotidien souvent des mois durant, les rapports établis par la psychologue attachée au home depuis 23 ans.

J'ai personnellement toujours estimé que les situations VF étaient des priorités absolues parce qu'elles touchent à ce que les êtres ont de plus cher : leur famille, leurs enfants, leur vie quotidienne qu'il faut agir avec infiniment de tact, de respect, de prudence.

J'ai aussi appris au fil des ans, à *ne jamais banaliser une situation VF*. 5 de ces situations ayant abouti au drame extrême : la mort d'une maman, assassinée par son mari. Dans certains cas c'était hélas la chronique d'un meurtre annoncé. Mais toutes les mises en garde (par écrit dans le cadre de PV) n'ont servi à rien.

Malheureusement trop de policiers prennent encore les plaintes à la légère...Or de la rédaction de la plainte et de la manière dont le rédacteur va présenter la situation au magistrat, dépend en grande partie la décision de ce dernier.

Trop peu de policiers maîtrisent la « dynamique » du cycle des VF et ont tendance à renvoyer des plaignantes sous prétexte qu'elles sont entretemps retournées vivre avec leur compagnon ou mari...Qu'elles n'ont pas de traces visibles de violence , qu'elles n'ont pas de certificat médical....Pas d'incapacité de travail.

Je précise qu'en cas de coups visibles, des photos sont prises au commissariat (avec l'accord de la victime) et jointes au dossier...

Les cas de violence psychologique, morale, sont encore plus délicats que ceux de violence physique : toute l'enquête menée autour de ces violences « immatérielles » est essentielle et peut convaincre un magistrat de l'existence de ces violences ; encore une fois tout dépend ici de la motivation des intervenants.

Attention également aux **fausses allégations** en matière de VF (tout comme en matière de mœurs) : elles peuvent mener à des décisions inévitables pour des hommes qui n'arriveront pas à convaincre de leur innocence (même si la charge de la preuve incombe, au pénal, au ministère public).

Il me semble primordial qu'une collaboration réelle s'établisse entre tous les acteurs concernés par les VF : police, centres d'accueil, CPAS, écoles et crèches, sociétés de logement, SAJ et SPJ, administrations diverses via un réseau basé essentiellement sur des partenaires privilégiés au sein de chaque institution concernée (personnes de contact ou de référence).

Pour vivre à présent le home Dupré « de l'intérieur » en effectuant quelques heures de bénévolat en son sein, je peux réaliser la dose d'engagement, de don de soi, d'empathie des travailleurs sociaux. Y compris du personnel d'entretien, du personnel de cuisine, hommes et femmes confondus : tous mettent la main à la pâte et participent plus qu'activement à la vie communautaire.

Je voudrais rendre un vibrant hommage à tous ces travailleurs sociaux dont le dévouement est magnifique. Et rendre un tout aussi vibrant hommage à toutes les hébergées qui malgré leurs faiblesses, leurs rechutes, leurs doutes, leurs échecs parfois, les coups durs, les décisions judiciaires ou administratives injustes, continuent à avancer et à rester debout sous les bourrasques de la vie.

Ce n'est qu'à ce prix qu'une victime pourra déposer plainte dans de bonnes conditions, en obtenant tous les renseignements nécessaires aux suites des procédures et démarches diverses, osera prendre la décision de partir, n'aura pas le sentiment de pénaliser ses enfants en les entraînant dans un centre d'hébergement et pourra sereinement, parce qu'entourée et encouragée, faire le pas vers une autre vie.

Bien sûr, je vois des femmes pleurer et désespérer. Mais j'entends aussi des femmes rire. Je les vois s'amuser, s'entraider, se soutenir, se réjouir pour l'autre, faire la fête, se déguiser, cuisiner les unes pour les autres. Je vois des enfants jouer. Et considérer le home comme leur nouvelle maison, avec autour d'eux une famille élargie. Qui leur manquera le jour du départ vers l'autonomie retrouvée de leur maman.

CONCLUSION

Intervention de Valérie Piette, Historienne du genre ainsi que de l'histoire sociale en Belgique et au Congo belge. Elle codirige STRIGES, la structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité de l'ULB, et à récemment été désignée conseillère Genre auprès des autorités de son université.



Valérie Piette, historienne et professeure

Valérie Piette est professeure d'histoire contemporaine à l'Université libre de Bruxelles. Elle y est titulaire de différents enseignements dont *Histoire de l'époque contemporaine*, *Histoire du genre* et *Histoire des colonisations*. Sa thèse de doctorat a porté sur l'histoire de la domesticité en Belgique au XIX^{ème} siècle (*Servantes et domestiques : des vies sous condition. Essai sur le service domestique 1789-1914*).

Ses recherches portent actuellement sur l'histoire des femmes, du genre et des sexualités ainsi que sur l'histoire sociale en Belgique et au Congo belge. Elle co-dirige Striges, la structure recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité de l'ULB (<http://msh.ulb.ac.be/equipes/striges/>) et a été depuis peu désignée conseillère Genre auprès des autorités de l'Université.

✉ vpiette@ulb.ac.be

Merci aux organisateurs.rices de m'avoir invitée tout au long de cette journée. Vous écouter fut passionnant.

Qu'est-ce qu'une historienne peut apporter à une journée comme celle-ci? Peut-être le regard un peu décalé du temps. Au 19^{ème} siècle, on ne s'intéressait pas du tout aux femmes battues, « aux femmes tombées » comme on les appelait. Il y avait certes une philanthropie pour « ramasser les corps », mais l'action s'arrêtait là.

Peu à peu, nous avons observé une professionnalisation de ce secteur. D'abord socialement durant l'entre-deux-guerres, puis évidemment via le mouvement féministe.

On ne peut penser les violences conjugales sans penser au rôle du néo-féminisme des années 70. Ces féministes vont en effet être les premières à se préoccuper du corps. Il s'agit de la seconde vague du féminisme (« mon corps m'appartient », « mon ventre est à moi »). C'est l'époque des combats pour une sexualité libre, pour une contraception et le droit à l'avortement. C'est aussi l'émergence du corps, le corps de la femme battue et de la femme violée. Ce combat reste de nos jours peu connu. On dénombre encore peu de recherches sur ces questions.

En 1976, à Bruxelles, se tient le Tribunal international des crimes commis contre les femmes. Cette date n'est pas anodine car on observe alors la visibilisation de tabous, on ose mettre des mots sur des maux. On ose enfin parler des femmes battues. Vers la fin des années 70, on assiste à l'ouverture des premières maisons d'accueil et des premiers refuges créés dans l'urgence lorsque l'on découvre soudain un fait impressionnant à savoir l'ampleur du nombre de victimes de violences conjugales. L'apport féministe et militant est fondamental à ce que l'on vit aujourd'hui et à ce qui nous réunit dans

cette salle. Il faut rappeler que ce ne sont pas des gros mots (féminisme et militantisme), ce sont au contraire des termes passionnants.

PARTIR

Les femmes -on pourra parler des hommes tout à l'heure- se sont toujours considérées et construites comme pivot de l'ordre familial (c'est bien là l'assignation qu'elles ont reçues), que ce soit au sein d'une intimité ou au sein d'un foyer. Le problème apparaît lors du départ de ce foyer. On l'a bien vu lors des interventions aujourd'hui, « comment partir ? » Partir signifierait dès lors être incapable de tenir sa place au sein du foyer et le rôle que la société nous assigne, c'est-à-dire tenir ce foyer, tenir les enfants, tenir l'époux ou le conjoint si nécessaire au sein du domicile. Partir est alors perçu comme un échec terrible, un échec de vie, un échec du couple, ainsi qu'un échec de sa place dans une société. Ce phénomène explique ces va-et-vient (on a vu, lors de ce colloque, parfois jusqu'à $\frac{3}{4}$ aller-retour entre le refuge et le domicile). Certains se demandent « comment font-elles pour y retourner ? » Or, comme nous l'avons vu, un conjoint violent n'est pas en soi un critère suffisant pour provoquer un départ. Il est souvent préalablement nécessaire que cette violence masculine devienne visible à l'extérieur du foyer, soit « connue ». La visibilité est en effet un facteur important. « Les enfants vont commencer à parler », « ça va se savoir », « ça va faire assez de bruit », « les voisins vont enfin commencer à bouger », « la police va arriver »... Le départ coïncide au moment où l'on est en mesure de verbaliser cette violence vers l'extérieur. Entretemps, les femmes supportent coups, humiliations et la « honte » (c'est un concept fondamental qui a été cité à plusieurs reprises lors du colloque). Cette honte portée par ces femmes se transmet par ailleurs aux enfants.

SEUIL DE TOLÉRANCE

À quel moment décide-t-on de partir ? Il y a plusieurs fronts, plusieurs « entrées ». Le rôle de la société civile n'a peut-être pas suffisamment été souligné aujourd'hui : le rôle de la famille, des amis, des voisins. On s'installe souvent chez des proches quand on part. On sait pour autant que cette situation ne peut être que provisoire, « rester chez des proches c'est le risque de perdre ses proches ». Il va donc falloir partir de plus en plus loin, et arriver quelquefois dans ces maisons d'accueil. Le réseau familial et amical joue un rôle dans un premier temps. Quelquefois la rue prend le relais, c'est alors le moment de rupture de la relation avec les proches. Viennent ensuite les maisons d'accueil.

Il est fondamental de préciser que le logement, c'est le refuge d'une l'identité, de l'identité de la femme. Or comme cela a été rappelé aujourd'hui, environ 50% des femmes sans abri se retrouvent à la rue suite à des violences conjugales. 20% des sans-abris sont d'ailleurs aujourd'hui des femmes Ces chiffres ne sont pas anodins et semblent croître.

Ces femmes vont mettre sur pieds des stratégies. Je tiens à le souligner, nous avons évoqué le poids des mots, ces femmes ne sont pas des victimes passives, loin de là. Elles mettent en place des stratégies pour pouvoir rester et « tenir le plus longtemps possible », « pour s'accommoder des choses », « pour rester avec les enfants », et seulement enfin des stratégies pour « pouvoir partir ».

Ces femmes sont aussi des corps agressés, des corps violentés. Il faudra ainsi se réapproprié ce corps au fur et à mesure d'une lente reconstruction.

RETOUR SUR LES CHIFFRES

On l'a vu aujourd'hui, les statistiques sont hallucinantes. Une femme sur trois a subi ou subira des violences sexuelles. Aujourd'hui en Belgique, il y a 7 viol par jour, y compris à l'intérieur des foyers. Et ce ne sont évidemment que les chiffres connus. On a bien vu que ces statistiques sont quelquefois cachées, les enquêtes sont peu développées. Comment en effet comptabiliser ce qui est considéré

comme un tabou de notre société ? Il s'agit véritablement d'un fait social, peut-être encore un tabou social ? Il s'agit en tout cas d'un problème de société majeur.

Les chiffres cachent, taisent... mais quelquefois aussi les chiffres visibilisent. On l'a vu lors du colloque avec le volet concernant les hommes agresseurs. Il y a de fortes différences. En France, des sociologues ont récemment initié des groupes de parole d'hommes agresseurs et créé des profils types où l'on classifiait une classe sociale, une ethnie et où l'on racisait ces hommes-là. Il a donc fallu déconstruire cette sur-visibilité de certains hommes. Ils étaient en effet contraints de participer à ces groupes suite à un parcours judiciaire. Or ces parcours sont composés de populations spécifiques (et pas celles d'Uccle). Si chacun sait que les violences existent aussi à Uccle, il faut prendre conscience que les chiffres peuvent être utilisés. Il faut savoir les déconstruire car toutes les classes sociales sont touchées par les violences conjugales.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Nous avons vu qu'il n'était pas aisé de quitter un lieu aussi fondamental et essentiel qu'un lieu de vie pour un autre que l'on nomme refuge ou maison d'accueil.

J'ai apprécié tout ce qu'on a pu dire sur le mot accompagnement. Ce mot n'est pas anodin. « Accompagner », « Compagne », « Main dans la main »... c'est d'une certaine manière avancer librement ensemble vers quelque chose, côte à côte. Ces mots sont des outils quasi-magiques pour pouvoir se reconstruire. J'ai été impressionnée par le réseautage mis en place par le secteur. Ce tissu est bien vivant. Ce quadrillage quasi-systématique de la société permet de sauver bien des femmes et bien des enfants tout en affrontant la honte et la peur. Cela en coûte de pousser la porte, entrer dans ces maisons et verbaliser la peur et la terreur, reconnaître l'échec ainsi que le deuil du couple.

Mettre des mots sur les maux. Le mot de « victime » est quelque fois dérangeant. Il faut rappeler qu'il ne n'agit pas d'une identité. « Ce ne sont pas des victimes qu'il faut aider, ce sont des femmes qu'il faut accompagner. »

On observe un paradoxe entre la nécessité d'agir vite dans l'urgence et le temps plus long nécessaire pour se reconstruire ensemble. On a parlé des différents temps, le temps de la femme, le temps de la justice, le temps de la maison d'accueil et le temps des travailleurs sociaux.

Il est important de rappeler que ce cheminement doit se faire par une présence physique. Le témoignage concernant le bus m'a en effet beaucoup touchée. Accompagner une femme à monter à nouveau dans le bus peut avoir l'air anodin, mais il n'en est rien. Ne plus être en mesure de prendre le bus peut à priori nous sembler fou et pourtant nombre de femmes qui sont passées par la violence conjugale arrive quelquefois à ce genre d'extrémités. Quand on ne peut même plus prendre un bus, comment se présenter devant la police, devant un juge, devant une assistante sociale, voir même un CPAS ? L'accompagnement physique, le fait d'accompagner main dans la main jusqu'au bureau, est dès lors fondamental.

QUID DE LA NON-MIXITÉ ?

Chaque parcours est différent, chaque histoire est singulière. Mais la plupart de ces femmes et enfants font preuve d'une résilience étonnante.

Résider en maison d'accueil, c'est aussi quelquefois se retrouver face à l'autre sexe. On a peu parlé de la question de la mixité / non-mixité. C'est pourtant une clé donnée par les néo-féministes : pouvoir être dans l'entre-soi, parler entre femmes, avant de passer à une autre étape par la suite et rencontrer des hommes. Et ce n'est pas pour autant que l'attribution du travail social doit se focaliser sur les femmes : assistantes sociales, policières... Cette non-mixité peut être progressiste, même si elle est aujourd'hui souvent critiquée.

Il faut en outre préparer la sortie. Il faut réintroduire du collectif, être en mesure de mener des actions citoyennes, de servir encore à quelque chose. Faire en sorte que le chemin soit également collectif au point que les deux Histoires se rencontrent. C'est fondamental de réintroduire ce collectif afin de mieux quitter la maison d'accueil et retrouver une autonomie, notamment une autonomie financière.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les travailleurs sociaux sont nécessairement impliqués, nécessairement militants, et si j'ose dire nécessairement féministes. On a parlé des femmes sans abri victimes de violences mais il y aurait aussi des choses à dire concernant d'autres violences dans l'espace public. Aujourd'hui, nous avons peu soulevé la question des violences entre personnes de même sexe, or des études commencent à être faites. De même, même si elles sont largement minoritaires les violences exercées par des femmes sur des hommes. Bien que minoritaires (et utilisées abondamment par les masculinistes), certaines thèses sont actuellement menées en Espagne sur ce type de violence.

L'ÉVRAS COMME PISTE DE SOLUTION

Est-ce que ce sont les féministes qui vont construire les outils permettant de reconnaître la violence sur les femmes, reconnaître qu'il s'agit d'un fait de société, et reconnaître que notre société engendre cela ? Quand Trump nous dit qu'il va « attraper les femmes par la chatte », on se dit qu'on a encore du travail devant nous.

Comment faire dès lors ? Comment lutter contre la banalisation ? Comment faire pour que les hommes puissent gérer leurs émotions ? Il s'agit à mon sens du pôle de l'éducation. Il est temps de généraliser l'ÉVRAS, à l'adolescence certes, mais aussi dès l'enfance car tout se fait là : « Comment se respecter soi, pour pouvoir respecter l'autre ? » C'est un enjeu fondamental de notre société aujourd'hui. Les pouvoirs publics sont en partie conscients. Peut-être qu'il faudrait un peu moins d'armée dans la rue et un peu plus d'ÉVRAS pour atténuer bien des problèmes ? Quoiqu'il en soit il faut en effet davantage d'ÉVRAS pour intégrer la notion du consentement « quand une femme dit non c'est non ». Par ailleurs, l'ÉVRAS permet de répondre au malaise des hommes qui sont eux-mêmes pris dans une société qui engendre ce type de comportement. Une étude publiée hier en Algérie montrait que plus d'une adolescente sur deux trouvait normal qu'un homme batte une femme. Le vieil adage populaire « si tu ne sais pas pourquoi tu bats ta femme, elle le sait. » Et je m'interroge quant à de tels chiffres pour la Belgique... Il y a un combat à mener auprès des adolescents filles et garçons, un ÉVRAS en continu, une éducation permanente quasi de la naissance à la fin de vie.

NOUS TENONS À REMERCIER TOUT PARTICULIÈREMENT L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS PRÉSENTS :



Virginie Cordier, animatrice

Virginie Cordier est journaliste et chroniqueuse depuis 2000. Elle commence sa carrière sur radio Campus, avant de rejoindre la rédaction de BX1 et la radio Mint (RTL). Les sujets de sociétés et la culture sont ses domaines de prédilection. Elle écrit dans le magazine « Espace de Libertés » et présente sur La Une TV, dans « La Pensée et les Hommes » une série d'émission concédée autour de grandes questions telles que l'euthanasie, l'avortement, le créationnisme, les enjeux de l'interculturalité... En 2006, elle rejoint le projet « 50 Degrés Nord », une émission dédiée à la culture sur Arte Belgique. En parallèle, elle officie sur les ondes de La Première (RTBF) dans les émissions culturelles successives. Elle chronique actuellement dans l'émission « Entrez sans frapper » auprès de Jérôme Colin et Xavier Vanbuggenhout.

Elle anime par ailleurs de nombreux colloques, tables rondes et workshops autour des problématiques de sociétés.

Récemment, elle a collaboré à l'ouvrage de Sandrino Graceffa : « Refaire le monde du travail... Une alternative à l'ubérisation de l'économie », édité aux Editions Repas.

✉ cv@smartbebe

☎ +32 2 543 77 02



Ncha Muli, juriste- chargée de projet au MRAX Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

Au sein de notre association, deux services de premières lignes ont pour missions d'accueillir, d'accompagner et de guider les bénéficiaires. Le premier, le service juridique, est chargé de conseiller juridiquement les victimes de discriminations dans tous les domaines de la vie en société. Le second, le service social, est, quant à lui spécialisé en droit des étrangers. C'est avec cette double casquette que le MRAX a rejoint la plateforme ESPR (Epouses Sans Papiers en Résistance ; Cette plateforme se compose actuellement du MRAX, d'AWSA-Be, du Centre de prévention des violences conjugales et familiales, du CIRÉ et d'une chercheuse du GERMÉ-ULB) afin de sensibiliser et développer des outils autour de la « double violence » dont sont la cible les femmes migrantes victimes de violences conjugales dans le cadre du

regroupement familial. « Double violence » car cette violence est, avant toute chose, le fait de leur partenaire mais aussi le fait des institutions (police et office des étrangers).

✉ nichambuli@mrax.be



Cardine Wezel, travailleuse psycho-sociale

Le centre Ariane est un centre d'accueil d'urgence ouvert 7 jours sur 7, 24 h sur 24. Il offre à toute personne majeure (accompagnée ou non) en situation de crise une première aide psycho-sociale (par téléphone ou à la porte) et, si nécessaire, un hébergement d'urgence pour une durée maximale d'1 mois et demi. Le centre dispose de 35 places réparties en 12 chambres. Il accueille principalement des familles monoparentales qui se retrouvent sans logement suite à un ou plusieurs problèmes (problème relationnel avec ou sans maltraitance, problème matériel – expulsion, dettes – problème psychique ou toxicomanie). Si la première mission du centre est la réorientation vers une maison d'accueil, il propose à chaque personne et/ou famille un accompagnement psycho-social global et individualisé : écoute et soutien, remise en ordre de la situation administrative et financière, création d'un réseau, travail autour de la relation parent-enfant, ect.

✉ equipe@centreaiane.be

☎ +32 2 346 66 60



Josiane Coruzzi, ASBL solidarité femmes et refuge pour femmes victimes de violences

Solidarité femmes et refuge pour femmes victimes de violences est une maison d'accueil protégée et sécurisée de 24 places dont l'adresse est confidentielle. Elle peut accueillir les femmes et leurs enfants 24h/24. C'est un lieu de vie communautaire qui permet de briser le silence et l'isolement, dépasser la honte, la peur, la culpabilité, l'impuissance. Les hébergé(e)s sont accompagné(e)s par une équipe d'intervenants spécialisés dans l'écoute, le non jugement et respectueuses de leurs choix.

Dans le cadre des pôles de ressources sont également proposés :

- Un accueil téléphonique 24h/24, 7 jours sur 7 au 064/21.33.03
- Une consultation, un suivi psychosocial et/ou thérapeutique individuel
- Des groupes de parole pour aider les victimes à comprendre les mécanismes de la violence conjugale.

- Des consultations juridiques spécialisées. Elles sont tenues par la juriste de l'asbl sur rendez-vous.
- Des groupes éducation permanente « les chanceuses » (ateliers estime de soi, participation à des actions citoyennes, des groupes de formation à l'autodéfense verbale et physique, des activités culturelles...)
- La co-gestion de la ligne verte francophone gratuite et confidentielle « Ecoute violences conjugales » 080030030 avec les asbl CVFE et Praxis
- La formation des professionnels en contact avec les victimes en partenariat avec le CVFE et PRAXIS.

✉ solidaritefemmes@skynet.be

📞 064 21 33 03 (accessible 24h/24)



Céline Caudron, coordinatrice nationale en charge des violences contre les femmes. Vie Féminine est un mouvement féministe d'éducation permanente, créé par et pour les femmes. Un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, nous rassemblons des milliers de femmes de tous âges et de toutes origines qui, au sein de ce vaste réseau, tissent des solidarités, savourent le plaisir d'agir collectivement, cheminent vers leur autonomie, se mobilisent pour que notre société devienne plus égalitaire, plus solidaire et plus juste. A travers de multiples activités (groupes de rencontre, formations, ateliers créatifs, actions de sensibilisation, cours de français et d'alphabétisation...), nous proposons un espace convivial et soutenant pour les femmes, entre femmes. Chacune peut s'y exprimer, être écoutée sans jugement, être informée sur ses droits, retrouver confiance en soi et reconstruire des repères et des perspectives pour se renforcer dans son parcours de résistance et de reconstruction en s'appuyant sur ses propres forces. Ensemble, en développant la solidarité et l'autonomie de toutes les femmes, nous pouvons agir contre la précarité, le sexisme, le racisme et les violences. Nous venons de lancer notre nouvelle campagne, «Brisons l'engrenage infernal», à travers laquelle nous souhaitons mettre en lumière les réalités des violences vécues par les femmes, révéler leur mécanisme et encourager une implication forte des pouvoirs publics pour les combattre efficacement.

🏠 Rue de la poste 111 à 1030 Bruxelles

☎ +32 2 227 13 11

✉ coordinatrice-nationale-cc@viefeminine.be

🌐 www.viefeminine.be - www.engrenageinfernal.be



Mafarda NGAKO POUNDE, avocate

Le droit de la famille est l'une des matières que traite principalement Maître Ngako Ponde. Dans ce cadre, elle travaille avec plusieurs centres accueillant des femmes en difficultés, dont des victimes de violences conjugales. Elle suis membre de l'ASBL TALITA qui a également une maison d'accueil. Elle traite également du droit des étrangers. Cette matière concerne de nombreuses victimes de violences conjugales dont le droit de séjour en Belgique est lié à leur mariage. Enfin, elle fait partie de la section « jeunesse » du Barreau de Bruxelles. Il s'agit d'avocats spécialisés dans la défense des enfants mineurs en danger et délinquants. Derrière ces situations se cachent aussi parfois des situations de violence conjugale.

🏠 Rue de Wynants 23 à 1000 Bruxelles

☎ +32 2 511 54 46

✉ mafardanp@skynet.be

Autres intervenant.e.s

Anne Devresse, direction de La Maison Rue Verte • +32 2 223 56 47 • mrv.direction@gmail.com

Xavier Blendeman, Centre de prévention des violences conjugales et familiales • blendemanxpcvfc@gmail.com

Caroline Wezel, Centre d'accueil d'urgence Ariane • +32 2 346 66 60

Nicha Mbuli, juriste au MRAX • +32 2 209 62 58 • nicha.mbuli@mrax.be

Josiane Coruzzi, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues • jo.coruzzi@skynet.be



LES MEMBRES DE L'A.M.A.



ABRI DE NUIT

Abri de nuit « Le Tremplin »
Abri de nuit du CPAS de Mons
Abri de nuit Le Triangle



TRAVAIL DE RUE

Diogènes



SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR

Consigne – Article 23
Jamais Sans Toit
Le Clos – L'Ilot
Resto Jet
Source – La Rencontre



MAISON D'ACCUEIL

@ Home 18-24
Accueil Famenne
Accueil Montfort
Au Logis – Wavre
Centre d'accueil d'urgence Ariane
Centre de prévention des violences
conjugales et familiales
Chèvrefeuille
Collectif Contre les Violences Familiales
et l'Exclusion
Emmaüs Liège
Emmaüs Tiers-Monde
Espoir
Ferme de l'Aubligneux
Foyer Familial
Foyer Georges Motte
Home Baudouin
Home Victor Du Pré
L'Abri
L'Archée
L'Églantier
L'Espérance
L'Étape
La Maison du Pain
La Maison Heureuse
La Maison Rue Verte
La Moisson
La Source
Le Chant d'Oiseau

Le Figuier
Le Goéland
Le Kangourou
Le Relais
Le Tremplin
Le Triangle
Les Foyers d'Accueil
Les Quatre Vents
Les Trieux
Les Trois Pommiers
Les Trois Portes - Avec Toit
Les Trois Portes - L'Arche d'alliance
Maison d'accueil de Banalbois
Maison d'accueil des Petits Riens
Maison d'accueil d'urgence Le 160 - L'Ilot
Maison d'accueil Jumet - L'Ilot
Maison d'accueil Le 38 - L'Ilot
Maison d'accueil Oasis
Maison d'accueil Saint-Paul
Maison de la Mère et de l'Enfant
Maison Maternelle du Brabant wallon
Maison Maternelle Fernand Philippe
Maison Maternelle Paul Henricot
Service d'Entraide Familiale
Service Violences Intrafamiliales - VIF
Soleil du Cœur
Solidarité femmes et refuge pour
femmes battues
Source - La Rive
Terre Nouvelle



MAISON DE VIE COMMUNAUTAIRE

Maison Maternelle Fernand Philippe
Proximam-Étalle
Ferme Saint-Achaire



HABITAT ACCOMPAGNÉ

S.Ac.A.Do. - L'Ilot
Un Toit à Soi

